

Rédaction :

Sylvie Ferron
Conseillère en évaluation de programme
Direction de la planification

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
INTRODUCTION	1
1 LE PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE	1
1.1 Description.....	1
1.2 Historique	3
1.3 Immigration : passage du statut temporaire au statut permanent	3
1.4 Responsabilités	3
1.5 Frais.....	4
1.6 Statistiques	5
2 L'ÉVALUATION	6
2.1 Origine du mandat d'évaluation.....	6
2.2 Réalisation de l'évaluation	6
2.3 Portée de l'évaluation : les objectifs et les questions d'évaluation	7
2.4 Méthodologie	7
2.4.1 Sondages.....	7
2.4.2 Entretiens semi-dirigés auprès d'informateurs clés	11
2.4.3 Données administratives	11
2.4.4 Documents administratifs et études	11
2.5 Limites de l'évaluation.....	11
3 LES RÉSULTATS ET LES CONSTATS	13
3.1 Pertinence du programme.....	13
3.1.1 Attraction de la clientèle au Québec	13
3.1.2 Rétention de la clientèle au Québec	14
3.1.3 Pertinence du PEQ selon le personnel du Ministère	16
3.2 Mise en œuvre du programme.....	18
3.2.1 Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?	18
3.2.2 À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?	27
3.2.3 Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?	50
3.3 Effets du programme.....	56
3.3.1 Influence du PEQ sur le dépôt d'une demande de CSQ	56
3.3.2 Données administratives	57
3.3.3 Autres informations.....	59
CONCLUSION	61
ANNEXE I : MODÈLE D'ANALYSE DU PEQ.....	64
ANNEXE II : MODÈLE LOGIQUE DU PEQ.....	66
ANNEXE III : NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....	67
RÉFÉRENCES.....	68

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	EXIGENCES DU PEQ.....	2
TABLEAU 2 :	FRAIS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE CSQ AU PEQ, SELON L'ANNÉE ET LE TYPE DE REQUÉRANT	4
TABLEAU 3 :	CSQ DÉLIVRÉS DANS LE CADRE DU PEQ, SELON LE SEXE, PAR ANNÉE ET PAR CLIENTÈLE	5
TABLEAU 4 :	PROPORTION DE CSQ DÉLIVRÉS, SELON LA CLIENTÈLE, PAR ANNÉE (EN POURCENTAGE)	5
TABLEAU 5 :	TYPE DE COLLABORATION, PAR DIRECTION	6
TABLEAU 6 :	OBJECTIFS ET QUESTIONS D'ÉVALUATION	7
TABLEAU 7 :	PERSONNES RÉPONDANTES POUR CHACUN DES SIX SONDAGES	8
TABLEAU 8 :	RAISONS AYANT MOTIVÉ LE CHOIX DE DEMEURER AU QUÉBEC.....	15
TABLEAU 9 :	ÉLÉMENTS DU PEQ IDENTIFIÉS COMME ÉTANT SIMPLIFIÉS PAR RAPPORT AU PRTQ.....	19
TABLEAU 10 :	PERCEPTION DU DEGRÉ DE SIMPLICITÉ DU PROCESSUS, SELON LA CLIENTÈLE	19
TABLEAU 11 :	NOMBRE DE JOURS DONT LA CLIENTÈLE A EU BESOIN POUR RASSEMBLER LES PREUVES DOCUMENTAIRES.....	21
TABLEAU 12 :	RESPECT DE L'ENGAGEMENT DE LA DSC (DÉCISION EN 20 JOURS), SELON LES ANNÉES	22
TABLEAU 13 :	DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT (NOMBRE DE JOURS).....	23
TABLEAU 14 :	NOMBRE DE JOURS OUVRABLES ÉCOULÉS, SELON LA CLIENTÈLE, AVANT LA RÉCEPTION DE LA DÉCISION RELATIVE À LEUR DEMANDE DE CSQ.....	23
TABLEAU 15 :	OPINION SUR LE DÉLAI, SELON LE NOMBRE DE JOURS PERÇUS POUR RECEVOIR LA DÉCISION – ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	24
TABLEAU 16 :	OPINION SUR LE DÉLAI, SELON LE NOMBRE DE JOURS PERÇUS POUR RECEVOIR LA DÉCISION – TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES	24
TABLEAU 17 :	RAISONS DU CHOIX DU PRTQ PLUTÔT QUE DU PEQ.....	26
TABLEAU 18 :	DÉPLIANTS PROMOTIONNELS PRODUITS	31
TABLEAU 19 :	NOMBRE D'ÉTUDIANTS AYANT ASSISTÉ AUX SÉANCES D'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION PERMANENTE, PAR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ET DIRECTIONS RESPONSABLES	33
TABLEAU 20 :	JOURNÉES ÉTUDIER AU QUÉBEC.....	40
TABLEAU 21 :	NOMBRE DE SÉANCES OFFERTES ET DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES Y AYANT PARTICIPÉ.....	41
TABLEAU 22 :	JOURNÉES QUÉBEC	42
TABLEAU 23 :	ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES À L'ÉTRANGER, PAR RÉGION	42
TABLEAU 24 :	CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE CSQ.....	44
TABLEAU 25 :	CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DU PEQ ET DU PRTQ.....	45
TABLEAU 26 :	MOYENS PAR LESQUELS LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ONT APPRIS L'EXISTENCE DU PEQ – DONNÉES DES FORMULAIRES.....	47
TABLEAU 27 :	MOYENS PAR LESQUELS LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ONT APPRIS L'EXISTENCE DU PEQ – DONNÉES DES FORMULAIRES.....	47
TABLEAU 28 :	NOMBRE DE DEMANDES DE CSQ, PAR CLIENTÈLE, SELON L'ANNÉE ET LA DÉCISION (DOSSIERS FINALISÉS)	57
TABLEAU 29 :	TAUX DE VARIATION DE DEMANDES DE CSQ REÇUES DANS LE CADRE DU PEQ (REQUÉRANTS PRINCIPAUX)	58
TABLEAU 30 :	COMPOSITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES DEMANDES ACCEPTÉES ET RÉFÉRÉES	58
TABLEAU 31 :	POURCENTAGE D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CSQ, SELON L'ÂGE.....	58
TABLEAU 32 :	NOMBRE ET POURCENTAGE DE DEMANDES DE CSQ RÉFÉRÉES AU PRTQ, SELON LA DÉCISION, PAR CLIENTÈLE	59
TABLEAU 33 :	CANDIDATS AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE DE CSQ DANS LE CADRE DU PRTQ, MAIS QUI SERAIENT ADMISSIBLES À PRÉSENTER UNE DEMANDE COMME EE OU TT DANS LE PEQ.....	59

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	RAISONS POUR LESQUELLES LA DEMANDE DE CSQ AU PEQ EST JUGÉE SIMPLE.....	20
FIGURE 2 :	DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES AU MOMENT DE LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE	21
FIGURE 3 :	RAISONS DU CHOIX DU PEQ PLUTÔT QUE DU PRTQ	25
FIGURE 4 :	NOMBRE DE VISITES DE LA PAGE WEB CONSACRÉE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS QUI SOUHAITENT DEMEURER AU QUÉBEC	29
FIGURE 5 :	NOMBRE DE VISITES DE LA PAGE WEB CONSACRÉE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS QUI SOUHAITENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CSQ DANS LE CADRE DU PEQ..	29
FIGURE 6 :	NOMBRE DE VISITES DE LA PAGE WEB CONSACRÉE AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES QUI SOUHAITENT DEMEURER AU QUÉBEC	30
FIGURE 7 :	NOMBRE DE VISITES DE LA PAGE WEB CONSACRÉE AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES QUI SOUHAITENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CSQ DANS LE CADRE DU PEQ	30
FIGURE 8 :	SATISFACTION GLOBALE À L'ÉGARD DE LA SÉANCE D'INFORMATION	35
FIGURE 9 :	SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'INSCRIPTION ET DE L'ACCÈS À LA SÉANCE.....	36
FIGURE 10 :	SATISFACTION À L'ÉGARD DU CONTENU ET DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE	36
FIGURE 11 :	SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'ANIMATION DE LA SÉANCE.....	36
FIGURE 12 :	UTILITÉ DE LA SÉANCE POUR INFORMER SUR DIVERS ASPECTS.....	37
FIGURE 13 :	MOYENS PAR LESQUELS LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ONT APPRIS L'EXISTENCE DU PEQ – DONNÉES DES SONDAGES	45
FIGURE 14 :	MOYENS PAR LESQUELS LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ONT APPRIS L'EXISTENCE DU PEQ – DONNÉES DES SONDAGES	46
FIGURE 15 :	SATISFACTION À L'ÉGARD DU PROCESSUS GLOBAL POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CSQ DANS LE CADRE DU PEQ	54

LISTE DES ACRONYMES

BCEI	Bureau canadien de l'éducation internationale
CAQ	Certificat d'acceptation du Québec
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CNP	Classification nationale des professions
CRÉ Montréal	Conférence régionale des élus de Montréal
CSQ	Certificat de sélection du Québec
DAPC	Direction des affaires publiques et des communications
DCEEC	Direction du courrier, de l'encaissement et des évaluations comparatives
DIEQ	Direction de l'immigration économique – Québec
DPP	Direction de la promotion et de la prospection
DPPI	Direction des politiques et programmes d'immigration
DP	Direction de la planification
DRAP	Direction de la recherche et de l'analyse prospective
DSC	Déclaration de services à la clientèle
EE	Étudiantes et étudiants étrangers
GPI	Guide des procédures d'immigration
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MI	Montréal International
NPI	Note sur les procédures d'immigration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PRTQ	Programme régulier des travailleurs qualifiés
PVT	Programme vacances-travail
RSRE	Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers
SAEM	Service de l'architecture d'entreprise ministérielle
TT	Travailleuses et travailleurs temporaires

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les résultats de l'évaluation du Programme de l'expérience québécoise. Cette évaluation a été réalisée par la Direction de la planification du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Elle avait pour objectifs d'évaluer la pertinence, la mise en œuvre ainsi que les effets de ce programme. L'évaluation porte sur les deux volets du programme : celui destiné aux diplômés du Québec et celui destiné aux travailleurs temporaires spécialisés en emploi.

1 LE PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

1.1 Description

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est l'un des deux programmes de recrutement et de sélection des candidats à l'immigration économique, dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, l'autre étant le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Le PEQ vise à inciter les étudiants étrangers (EE) diplômés au Québec et les travailleurs temporaires (TT) spécialisés en emploi à s'installer de manière permanente au Québec. Les objectifs¹ du programme sont :

- permettre à la société québécoise de bénéficier de l'apport de personnes qui sont déjà sur le territoire depuis quelque temps, qui connaissent et partagent les valeurs du Québec, et dont le processus d'intégration est déjà bien enclenché;
- faciliter l'accès, pour les employeurs québécois, à de jeunes diplômés détenteurs d'un diplôme d'un établissement d'enseignement du Québec, et ce, sans contraintes de reconnaissance des diplômes et de reconnaissance professionnelle;
- donner un levier additionnel aux régions du Québec pour que celles-ci attirent et retiennent sur leur territoire les travailleurs spécialisés et les étudiants étrangers dont elles ont besoin pour soutenir leur économie et leur population;
- contribuer à l'atteinte des volumes d'immigration déterminés par le gouvernement et, ce faisant, améliorer la situation démographique du Québec.

Le programme permet de sélectionner des candidats sans recourir à la grille de sélection avec les facteurs et les pointages du PRTQ, sans évaluation de l'époux ou du conjoint de fait et sans entrevue. Le programme comporte deux volets : l'un destiné aux diplômés du Québec et l'autre aux travailleurs temporaires spécialisés en emploi.

Le candidat qui satisfait aux exigences (tableau 1) du programme reçoit un Certificat de sélection du Québec (CSQ) pour lui-même et, le cas échéant, pour son époux ou conjoint de fait et ses enfants à charge inclus dans sa demande.

¹ Tiré du *Guide des procédures d'immigration* (GPI), composante 3, chapitre 4, 2.1 (version avril 2014).

Tableau 1 : Exigences du PEQ

Exigences ²	EE diplômés	TT occupant un emploi spécialisé au Québec
Appartenir à la sous-catégorie des travailleuses et travailleurs qualifiés (être âgé de 18 ans et plus au moment de la présentation de la demande de CSQ et avoir l'intention de s'établir au Québec pour y occuper un emploi)	x	x
Respecter les conditions de séjour au Québec	x	x
Démontrer un niveau de connaissance du français intermédiaire avancé en présentant une attestation d'un test standardisé reconnu par le Ministère à moins d'en être exempté	x	x
Démontrer sa capacité d'autonomie financière	x	x
Ne pas avoir entrepris un nouveau programme d'études au Québec	x	
Avoir fréquenté un établissement d'enseignement du Québec, situé au Québec	x	
Avoir réussi un programme de formation (à temps plein et conduisant à l'obtention d'un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par une université québécoise)	x	
Ne pas être titulaire d'une bourse d'études comportant une clause de retour dans son pays d'origine au terme de ses études	x	
Occuper un emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine), au Québec, dans un poste de niveau cadre, professionnel ou technique correspondant au niveau de compétence O, A ou B selon la Classification nationale des professions durant une période totalisant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant la date de présentation de sa demande. Les périodes d'emploi peuvent être cumulatives ou discontinues, pour autant qu'elles soient exercées à temps plein.		x

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Québec est responsable de la sélection, alors que le Canada est responsable de l'admission des travailleurs qui souhaitent s'installer sur son territoire. Ainsi, après avoir obtenu son CSQ, le candidat doit déposer auprès du gouvernement du Canada une demande de résidence permanente, à titre de travailleur qualifié sélectionné par le Québec. C'est l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, entré en vigueur le 1^{er} avril 1991, qui balise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada.

² Consulter le GPI pour obtenir les exigences détaillées.

1.2 Historique

Le Programme de l'expérience québécoise est né d'un engagement énoncé lors du discours inaugural du premier ministre Jean Charest le 10 mars 2009. Il annonçait que : « Désormais, un étudiant étranger obtenant son diplôme ici se verra offrir un certificat de sélection pour immigrer au Québec. » Un volet destiné aux travailleurs temporaires spécialisés a par la suite été ajouté au programme.

Une fois le programme approuvé par le Conseil des ministres (le 10 juin 2009), des modifications ont été apportées au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (RSRE). Un projet de règlement modifiant le RSRE a été publié pour consultation le 23 juin 2009. Un mémoire ayant pour objet la « Création du Programme de l'expérience québécoise donnant suite à l'engagement gouvernemental à favoriser l'établissement d'étudiants étrangers au Québec » a par la suite été présenté au Conseil des ministres par la ministre Yolande James, le 16 octobre 2009, pour rendre compte des résultats de la consultation et des modifications au projet de loi. Une fois le règlement édicté, le PEQ a fait l'objet d'un nouveau chapitre dans le *Guide des procédures d'immigration* (GPI). Il est entré en vigueur le 14 février 2010.

Le programme s'inscrivait initialement dans l'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers, lequel a pris fin le 31 mars 2011. Il a par la suite été intégré dans la Stratégie gouvernementale de l'offre éducative du Québec à l'étranger et dans la Stratégie d'intervention en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

1.3 Immigration : passage du statut temporaire au statut permanent

Le Ministère a entrepris il y a plusieurs années déjà, avant la création du PEQ, de faire connaître aux étudiants étrangers diplômés au Québec et aux travailleurs temporaires spécialisés la possibilité d'immigrer au Québec de façon permanente et de faciliter leurs démarches en ce sens. Il s'est d'ailleurs engagé, dans son Plan stratégique 2008-2012, à favoriser leur passage du statut temporaire à celui de résident permanent. En 2009, des modifications ont été apportées à la Grille de sélection des candidats travailleurs qualifiés afin de prendre notamment en compte les séjours au Québec à des fins d'études ou de travail, l'obtention d'un diplôme du Québec et la connaissance du Québec (facteur Adaptabilité de la Grille). La création du PEQ s'ajoute à ces mesures.

1.4 Responsabilités

La Direction de l'immigration économique – Québec (DIEQ) a la responsabilité de mettre en œuvre les orientations, les politiques et les programmes d'acceptation des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires. Elle est responsable du processus de sélection des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers qui soumettent une demande de certificat de sélection durant leur séjour au Québec. Dans le cadre du PEQ, elle assure les opérations³ de traitement des demandes de CSQ reçues et délivre les CSQ aux personnes admissibles. Elle s'assure que les pratiques sont conformes à la réglementation.

La Direction des politiques et programmes d'immigration (DPPI) est responsable d'élaborer, de réviser et de soutenir la mise en œuvre des orientations, des politiques et des programmes relatifs à l'immigration

³ Les coûts d'opérationnalisation du programme ont été estimés par la DIEQ à 191 250 \$ en 2012, soit 43 750 \$ pour les ressources matérielles et 147 500 \$ pour le salaire des agents de la DIEQ et de la DCEEC (2,5 agents d'aide socio-économique et un agent de bureau). Ces coûts auraient augmenté et été estimés à 220 000 \$ pour 2012-2013.

et d'en effectuer le suivi. Elle est aussi chargée d'établir et de maintenir des relations avec d'autres ministères du gouvernement du Québec, avec le gouvernement du Canada et avec différentes instances qui œuvrent dans le champ d'expertise relevant de sa responsabilité. Dans le cadre du PEQ, elle collabore étroitement avec la DIEQ. Elle suit l'application du programme, fait des présentations sur celui-ci, produit des analyses sur des situations ou des cas particuliers, réfléchit aux correctifs à apporter, propose les changements à apporter au GPI et fait un suivi du programme du fédéral (Catégorie de l'expérience canadienne).

La Direction de la prospection et promotion (DPP) a la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'exercer le suivi des orientations, des stratégies d'intervention et des plans d'action en matière de prospection et de promotion de l'immigration tant au Québec qu'à l'étranger, et ce, auprès de l'ensemble des clientèles immigrantes. Pour ce faire, elle s'associe aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux québécois et étrangers. Elle est responsable de la promotion du PEQ auprès des EE et conçoit, en collaboration avec la Direction des affaires publiques et des communications, du matériel promotionnel qui leur est destiné. Pour les TT, une entente de promotion existait en 2012 avec Montréal International. Les directions régionales et les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger font également de la promotion auprès des deux clientèles. La promotion auprès des EE est faite par la DPP à Montréal et par les directions régionales ailleurs au Québec.

La Direction du courrier, de l'encaissement et des évaluations comparatives (DCEEC) reçoit les demandes, gère le courrier et vérifie la recevabilité des dossiers.

1.5 Frais

Les frais exigés pour l'examen d'une demande de CSQ dans le cadre du PEQ sont présentés dans le tableau 2. Ces frais ont doublé en quatre ans. Le tarif pour le PEQ est le même que pour le PRTQ⁴. Une demande présentée au PEQ qui n'est pas acceptée peut être transférée au PRTQ sans coûts additionnels.

Tableau 2 : Frais de traitement de la demande de CSQ au PEQ, selon l'année et le type de requérant

Année	Requérant principal	Époux ou conjoint de fait et chaque enfant à charge
2010	390 \$	150 \$
2011	395 \$	152 \$
2012	406 \$ (a augmenté en cours d'année à 750 \$ ⁵)	156 \$
2013	750 \$	160 \$
2014	757 \$	162 \$

⁴ Un exercice de coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2009-2010 a été effectué pour le traitement d'une demande de CSQ au PRTQ. Le coût moyen par dossier a été évalué à 876 \$. Aucune évaluation n'a été faite pour le traitement d'une demande de CSQ au PEQ.

⁵ Selon l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière du gouvernement du Québec.

1.6 Statistiques

Depuis l'entrée en vigueur du programme le 14 février 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013, 14 156 certificats de sélection ont été délivrés, dont 5 486 (38,8 %) à des étudiants étrangers diplômés du Québec et 8 670 (61,2 %) à des travailleurs temporaires spécialisés, ainsi qu'aux membres de leur famille. Le tableau 3 détaille ces données, selon le sexe, par année et par clientèle. Le tableau 4 présente la répartition selon la clientèle par année. Sur l'ensemble des CSQ délivrés, 44,9 % ont remis à des femmes et 55,1 % à des hommes. Cette répartition hommes-femmes est semblable dans les deux catégories et pour toutes les années, sauf pour 2010, pour la catégorie des travailleurs où le pourcentage d'hommes est un peu plus élevé, soit 58,3 %.

Tableau 3 : CSQ délivrés dans le cadre du PEQ, selon le sexe, par année et par clientèle

Année	Sexe	PEQ Étudiants		PEQ Travailleurs		Total	
		n	%	n	%	n	%
2010	Femmes	285	47,0	538	41,7	823	43,4
	Hommes	321	53,0	751	58,3	1 072	56,6
	Total	606	100,0	1 289	100,0	1 895	100,0
2011	Femmes	528	46,9	764	45,6	1 292	46,1
	Hommes	598	53,1	910	54,4	1 508	53,9
	Total	1 126	100,0	1 674	100,0	2 800	100,0
2012	Femmes	724	45,3	1 034	44,8	1 758	45,0
	Hommes	874	54,7	1 275	55,2	2 149	55,0
	Total	1 598	100,0	2 309	100,0	3 907	100,0
2013	Femmes	957	44,4	1 528	45,0	2 485	44,7
	Hommes	1 199	55,6	1 870	55,0	3 069	55,3
	Total	2 156	100,0	3 398	100,0	5 554	100,0
Total	Femmes	2 494	45,5	3 864	44,6	6 358	44,9
	Hommes	2 992	54,5	4 806	55,4	7 798	55,1
	Total	5 486	100,0	8 670	100,0	14 156	100,0

Tableau 4 : Proportion de CSQ délivrés, selon la clientèle, par année (en pourcentage)

Année	EE	TT
2010	32,0	68,0
2011	40,2	59,8
2012	40,9	59,1
2013	38,8	61,2
2010 à 2013	38,8	61,2

2 L'ÉVALUATION

2.1 Origine du mandat d'évaluation

Le Ministère s'est engagé à évaluer les effets du PEQ trois ans après son entrée en vigueur. Cet engagement est énoncé dans un mémoire qui a été déposé au Conseil des ministres le 9 juin 2009, en réponse à une demande du Secrétariat du Conseil du trésor. L'évaluation du programme a été intégrée dans le Plan d'évaluation de programme 2009-2012, adopté le 21 juillet 2009 par le Bureau des sous-ministres (BSM). Le mandat d'évaluation a été approuvé par le BSM le 25 octobre 2010.

2.2 Réalisation de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée par la Direction de la planification (DP) en collaboration avec des professionnels d'autres directions. Cette collaboration est détaillée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Type de collaboration, par direction

Direction	Collaboration
Politiques et programmes d'immigration	Information, soutien et production des données statistiques
Prospection et promotion Bureaux d'immigration du Québec à l'étranger	Information
Immigration économique – Québec	Information et aide pour l'obtention des coordonnées (courriels) des travailleurs temporaires
Recherche et analyse prospective	Soutien méthodologique (sondages)

Un comité d'évaluation a assuré le suivi de la démarche d'évaluation. Ce comité était formé des gestionnaires des directions suivantes :

- Direction de la planification,
- Direction de la recherche et de l'analyse prospective,
- Direction de la promotion et de la prospection,
- Direction régionale de Montréal,
- Direction générale des opérations,
- Direction de l'immigration économique – Québec,
- Direction des politiques et programmes d'immigration.

En plus des ressources humaines affectées à la réalisation des travaux, la Direction de la planification a déboursé environ 3 000 \$ sur une période de deux ans pour un abonnement au logiciel *Simple Sondage*. Ce logiciel a notamment permis à la direction d'effectuer les sondages en ligne et d'autres travaux similaires.

2.3 Portée de l'évaluation : les objectifs et les questions d'évaluation

L'évaluation portait sur les deux volets du programme : celui destiné aux diplômés du Québec et celui destiné aux travailleurs temporaires spécialisés en emploi.

Elle visait trois objectifs :

- évaluer la pertinence du programme;
- évaluer la mise en œuvre du programme;
- évaluer les effets du programme.

Cinq questions d'évaluation ont été élaborées en lien avec ces objectifs (tableau 6) et chaque question comportait des indicateurs. Ces indicateurs sont présentés dans le modèle d'analyse à l'annexe I. Il est à noter que l'élaboration d'un modèle logique a précédé les travaux d'évaluation (annexe II).

Tableau 6 : Objectifs et questions d'évaluation

Objectifs	Questions d'évaluation
Évaluer la pertinence du programme	1. À quel point le PEQ est-il pertinent pour l'attraction et la rétention des EE et des TT spécialisés au Québec?
Évaluer la mise en œuvre du programme	2. Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré? 3. À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ? 4. Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?
Évaluer les effets du programme	5. À quel point la création du PEQ a-t-elle eu un effet positif sur le choix des EE et des TT spécialisés de présenter une demande de CSQ?

2.4 Méthodologie

L'évaluation repose sur deux types de sources de données :

- des sources primaires (sondages auprès des EE, des TT, des employeurs et entretiens semi-dirigés auprès d'informateurs clés [personnel et partenaires]);
- des sources secondaires (données administratives, documents administratifs et études).

2.4.1 Sondages

Six sondages en ligne ont été réalisés auprès d'étudiantes et d'étudiants étrangers, de travailleuses et de travailleurs temporaires et d'employeurs à la suite de prétests administrés à l'interne.

Les questionnaires des sondages ont été élaborés par la DP et approuvés par la DRAP, conformément à la directive ministérielle sur les sondages. Ils ont été administrés à l'aide du logiciel *Simple Sondage*. Les questionnaires étaient disponibles uniquement en français.

Pour certaines personnes invitées à participer aux sondages, le Ministère disposait de deux adresses courriel. La deuxième adresse a été utilisée lorsque la première n'était pas valide.

Des questions filtres étaient incluses dans les questionnaires pour que seules les personnes âgées de 18 ans et plus puissent répondre aux sondages.

Le tableau 7 indique pour chacun des sondages le nombre de personnes contactées, le nombre de personnes jointes ainsi que le nombre de personnes qui ont répondu au sondage (après l'extraction des représentants, des parents et des mineurs).

Les questions des sondages ont été élaborées à partir des indicateurs du modèle d'analyse. Certains indicateurs et certaines questions se retrouvent dans plusieurs sondages. De plus, certains EE et TT ayant demandé un CAQ avaient déjà présenté une demande de CSQ au PEQ. Les réponses de ces personnes ont été combinées avec celles des autres sondages (EE et TT ayant demandé un CSQ) lorsque les questions étaient communes.

Tableau 7 : Personnes répondantes pour chacun des six sondages

Sondage / Clientèle	Nombre de personnes contactées	Taux de réponse (%)	Nombre de personnes jointes	Nombre de personnes ayant répondu au sondage
Étudiantes et étudiants étrangers ayant demandé un CAQ	4 208	40,1	1 689	1 583
Étudiantes et étudiants étrangers ayant demandé un CSQ (PEQ)	2 387	42,2	1 008	1 000
Étudiantes et étudiants étrangers ayant assisté à une séance d'information sur l'immigration permanente	n. d.	n. d.	n. d.	186
Travailleuses et travailleurs temporaires ayant demandé un CAQ	699	52,4	366	366
Travailleuses et travailleurs temporaires ayant demandé un CSQ (PEQ)	2 093	52,6	1 101	1 085
Employeurs	2 452	7,7	190	190

2.4.1.1 Sondage auprès d'étudiantes et étudiants étrangers ayant présenté une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

Ce sondage ciblait les EE âgés de 18 ans et plus ayant présenté une demande de CAQ pour études dans les 12 mois précédant la période initialement prévue pour le sondage, soit d'octobre 2011 à septembre 2012 inclusivement. La DP a en effet jugé qu'au-delà de cette période, les EE pourraient avoir de la difficulté à se remémorer leur projet d'immigration. Les courriels des demandeurs de CAQ étaient disponibles dans le système informatique du Ministère.

Un échantillonnage aléatoire simple a permis de sélectionner les étudiants. L'échantillon a été pondéré afin de tenir compte du fait que le nombre de demandes de CAQ est plus élevé durant certains mois de l'année. Au total, 4 208 personnes ont été invitées à participer au sondage.

Le sondage s'est déroulé du 10 décembre 2012 au 31 janvier 2013 inclusivement et quatre rappels ont été effectués. Des 4 208 EE contactés, 40,1 % (1 689 personnes) ont rempli le questionnaire et l'ont soumis. Une question filtre permettait d'identifier et d'extraire du lot les personnes qui n'étaient pas des étudiants (parents ou titulaire de l'autorité parentale d'un EE ou représentants d'un EE). La question portant sur l'année de naissance permettait d'identifier les étudiants mineurs et de les extraire du lot. Après ces retraits, le nombre de personnes répondantes est de 1 583.

2.4.1.2 Sondage auprès de travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés ayant présenté une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour travail

Ce sondage ciblait les TT spécialisés ayant présenté une demande de CAQ pour travail. Les coordonnées des demandeurs de CAQ n'étant toutefois pas enregistrées dans le système informatique du Ministère, les courriels ont été extraits manuellement à partir des formulaires papier. Cette tâche étant assez fastidieuse, seul un nombre limité de courriels ont pu être extraits, ce qui a eu pour effet de limiter la représentativité de l'échantillon. Au total, 699 personnes ont été invitées à participer au sondage. Les demandes de CAQ de ces personnes avaient toutes été acceptées.

Le sondage s'est déroulé du 19 décembre 2012 au 31 janvier 2013 inclusivement et quatre rappels ont été effectués durant cette période. Des 699 TT contactés, 52,4 % (366 personnes) ont rempli le questionnaire et l'ont soumis.

2.4.1.3 Sondage auprès d'étudiantes et étudiants étrangers ayant présenté une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du PEQ

Ce sondage ciblait les EE ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PEQ. Au total, 2 387 personnes ayant présenté une demande de mars 2011 à novembre 2012 ont été invitées à participer au sondage.

Le sondage s'est déroulé du 7 février au 18 mars 2013 inclusivement et quatre rappels ont été effectués. Des 2 387 EE contactés, 42,2 % (1 008 personnes) ont rempli le questionnaire et l'ont soumis. Une question filtre permettait d'identifier et d'extraire du lot les personnes qui n'étaient pas des étudiants, mais des représentants. Après ces retraits, le nombre de personnes répondantes est de 1 000.

2.4.1.4 Sondage auprès des travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés ayant présenté une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du PEQ

Ce sondage ciblait les TT spécialisés ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PEQ. Au total, 2 093 personnes ont été invitées à participer au sondage.

Le sondage s'est déroulé du 7 février au 18 mars 2013 inclusivement et quatre rappels ont été effectués. Des 2 093 TT contactés, 52,6 % (1 101 personnes) ont rempli le questionnaire et l'ont soumis. Une question filtre permettait d'identifier et de retirer du lot les personnes qui n'étaient pas des travailleurs mais des représentants. Après ces retraits, le nombre de personnes répondantes est de 1 085.

2.4.1.5 Sondage auprès d'étudiantes et étudiants étrangers ayant participé à une séance d'information sur la résidence permanente

Selon le cadre d'évaluation, le contenu des séances d'information pour les EE devait être évalué notamment au moyen du formulaire de participation à la séance d'information sur l'immigration permanente élaboré par la DPP. Cette approche n'a pas été retenue; il a plutôt été décidé de recourir à un sondage en ligne. Toutefois, les courriels des participants aux séances, n'étant pas systématiquement recueillis et compilés, la portée du sondage est plus restreinte étant donné que seul un petit nombre d'étudiantes et d'étudiants ont pu être joints. De plus, on a aussi inclus des personnes qui ont participé à des séances tenues en 2010 et en 2011. Il est donc possible que ce délai ait affecté la validité des réponses. Enfin, les séances d'information ne sont pas toujours identiques, n'étant pas données par les mêmes personnes et leur contenu ayant évolué au fil des ans.

Dans la région de Montréal, les services aux étudiants étrangers de la Polytechnique et de l'UQAM ont transmis un courriel d'invitation aux EE de leur établissement. La Polytechnique a envoyé l'invitation à 1 672 EE de la session hiver 2013. Le nombre total d'étudiants ayant assisté à une séance est inconnu. Le nombre d'invitations transmises par l'UQAM est aussi inconnu. Les autres établissements universitaires n'avaient pas les courriels des participants.

Pour l'extérieur de la région de Montréal, la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec a transmis à la DP une liste de 84 courriels d'EE et la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, une liste de 257 courriels d'EE ayant assisté à des séances. Dans cette dernière région, les EE ont assisté à des séances à l'Université de Sherbrooke, au Cégep de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Enfin, en plus de ces courriels, la DP a extrait une liste de 229 courriels d'EE qui avaient répondu à d'autres sondages dans le cadre de la présente évaluation. Ces EE ont indiqué qu'ils avaient appris l'existence du PEQ durant des séances d'information offertes par le Ministère dans leur établissement d'enseignement.

Le sondage s'est déroulé du 23 mai au 2 juillet 2013 inclusivement et 186 EE qui ont participé à une séance ont rempli le questionnaire et l'ont soumis.

2.4.1.6 Sondage auprès d'employeurs de travailleuses et travailleurs temporaires

Ce sondage ciblait les employeurs de TT spécialisés. Les représentants autorisés des employeurs n'étaient pas exclus du sondage. Deux groupes d'employeurs ont été invités à répondre au sondage.

Premièrement, des questions ont été intégrées à un autre sondage réalisé par la DP sur les attentes et la satisfaction de la clientèle pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Pour ce sondage, 2 427 invitations ont été transmises par courriel aux entreprises ayant fait des démarches de validation d'une offre d'emploi temporaire (demande d'Avis relatif au marché du travail) pour un travailleur étranger spécialisé auprès du Ministère. Ce sondage s'est déroulé du 28 février au 21 mai 2013 inclusivement.

Deuxièmement, les mêmes questions ont été incluses dans un sondage en ligne auquel 25 employeurs ont été invités à participer. Le courriel de ces employeurs a été fourni par Montréal International. Ce sondage s'est déroulé du 6 au 13 mai 2013 inclusivement.

Au total, des 2 452 employeurs joints pour le sondage 7,7 % (190) ont rempli le questionnaire et l'ont soumis. De ceux-ci, 51,1 % (97) sont les employeurs eux-mêmes et 48,9 % (93), des représentants autorisés.

2.4.2 Entretiens semi-dirigés auprès d'informateurs clés

Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de 16 personnes :

- 9 membres du personnel (professionnels et gestionnaires) du Ministère;
- 5 membres du Comité consultatif des étudiants étrangers;
- 1 représentant de Montréal International;
- 1 représentant de la Conférence régionale des élus de Montréal.

Les grilles d'entretien ont été élaborées par la DP, qui a aussi mené les entretiens. Chaque entretien durait environ 30 minutes. La majorité des entretiens ont été réalisés en personne dans les locaux du Ministère; les autres ont été réalisés par téléphone.

À l'origine, il avait également été prévu de faire des entretiens avec des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Direction régionale de l'Outaouais. Ces entretiens n'ont toutefois pas été réalisés.

2.4.3 Données administratives

Des analyses statistiques de données extraites des systèmes informatiques INTIMM et SEPTÉ ont été effectuées par la DPPI. Ces analyses ont permis de répondre à des indicateurs liés aux questions d'évaluation touchant la mise en œuvre et les effets du programme. Les statistiques présentées dans le rapport couvrent la période du 15 février 2010 (création du programme) à l'année 2013 inclusivement. Les données pour 2013 sont parfois partielles. Lorsque c'est le cas, la période couverte pour cette année est précisée.

Des échanges ont également eu lieu avec des membres du personnel du Ministère, notamment ceux des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger.

2.4.4 Documents administratifs et études

Divers documents administratifs ont été consultés, dont les rapports annuels de gestion, le tableau de bord ministériel ainsi que des documents internes fournis par la DIEQ (plan d'action, gestion des risques).

Des données d'études réalisées pour le Ministère ou d'études externes touchant l'immigration ont également été considérées.

2.5 Limites de l'évaluation

Des limites ont restreint l'étendue et la portée de cette évaluation, particulièrement en ce qui a trait aux effets du programme. Des consultations effectuées au début de l'évaluation, avec des représentants de la DIEQ, de la DPPI et de la DRAP, ont fait ressortir d'une part, l'impossibilité de mesurer au moment de

l'évaluation certains indicateurs qui auraient été pertinents et, d'autre part, les limites associées au développement d'indicateurs souhaités.

Les limites⁶ liées aux indicateurs sont les suivantes :

- L'indicateur « Bassin potentiel pour le PEQ » était pertinent pour cette évaluation. Il n'a pas été retenu compte tenu de l'impossibilité de recenser toutes les personnes admissibles. À titre d'exemple, le Ministère n'est pas en mesure de savoir si un travailleur temporaire spécialisé ayant un permis de travail valide depuis plus d'un an, est effectivement en emploi, dans un poste de niveau cadre, professionnel ou technicien (niveaux O, A ou B de la CNP), à temps plein pendant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois.
- L'indicateur « Nombre de requérants principaux sélectionnés dans le cadre du PEQ et qui auraient pu être refusés en vertu de la grille de sélection du PRTQ » est pertinent. Toutefois, il n'est pas possible de le développer étant donné que les personnes candidates au PEQ ne sont pas évaluées selon l'ensemble des critères du PRTQ.
- L'indicateur « Taux de présence au Québec des personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du PEQ » n'était pas disponible lors de l'évaluation.

De plus, une autre limite de la présente évaluation est l'impossibilité de mesurer si et à quel point une augmentation éventuelle du nombre des TT spécialisés et des EE, qui choisissent le Québec pour s'y établir de manière permanente, peut être attribuable au PEQ.

⁶ Elles ont été identifiées dans le cadre d'évaluation du programme (février 2010).

3 LES RÉSULTATS ET LES CONSTATS

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation et les constats qui en découlent. Il est divisé en trois sections, soit une par objectif d'évaluation.

3.1 Pertinence du programme

La présente section cherche à répondre à la question d'évaluation suivante :

- À quel point le PEQ est-il pertinent pour l'attraction et la rétention des EE et des TT spécialisés au Québec?

La pertinence du programme a été étudiée sous deux aspects. Il a ainsi été regardé si le programme était pertinent 1) pour l'attraction de la clientèle visée et 2) pour la rétention de la clientèle visée. L'évaluation de la pertinence vise notamment à établir si le programme répond aux besoins de la clientèle et du Québec en matière d'immigration.

Des données ont été recueillies auprès de la clientèle visée au moyen de sondages et au moyen d'entrevues auprès du personnel du Ministère, d'employeurs de travailleurs temporaires spécialisés et de membres du comité consultatif étudiants étrangers. Des données d'études ont également été considérées.

3.1.1 Attraction de la clientèle au Québec

Étudiantes et étudiants étrangers

L'entrée en vigueur du PEQ s'inscrit au sein d'un contexte international. En effet, l'instauration de programmes comme le PEQ, visant les étudiants étrangers et favorisant le passage d'un statut d'immigration temporaire à un statut d'immigration permanente, n'est pas unique au Québec. Plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont allés dans ce sens. Cette tendance est relevée par l'OCDE dans son rapport intitulé *Regards sur l'éducation 2013* :

Au cours de ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour encourager l'installation temporaire ou permanente d'étudiants en mobilité internationale (OCDE, 2008). Cette politique rend ces pays plus attractifs pour les étudiants et renforce leur main-d'œuvre. Ces considérations sur les possibilités d'immigration et les frais de scolarité sont susceptibles d'intervenir dans le choix du pays de destination parmi diverses options de formation à l'étranger (OCDE, 2011)⁷.

De plus, un sondage⁸ réalisé en 2013 auprès des étudiants étrangers universitaires des établissements postsecondaires canadiens (1 509 personnes répondantes dont 254 du Québec) par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), montre l'intérêt de ceux-ci pour de telles mesures. Dans cette enquête, les étudiants ont dit que la possibilité d'obtenir la résidence permanente était très importante (30 %) ou essentielle (37 %) dans leur décision d'étudier au Canada, alors que seulement 15 % ont dit que ce n'était pas important et 18 % assez important. Par ailleurs, toujours selon cette étude, les étudiants pensent de plus en plus rester au Canada, 46 % des étudiants sondés ont en effet dit prévoir faire une demande de résidence permanente contre 21 % en 2012. Ce pourcentage varie selon les régions d'origine (Asie du Sud 60 %, Afrique 56 %, pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord 50 %).

⁷ OCDE (2013). *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, p. 319.

⁸ Bureau canadien de l'éducation internationale (2013). *Un monde à apprendre : Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale*.

Afin de connaître l'importance qu'ils accordent à la résidence permanente dans leur projet d'études au Québec, des EE dont la demande de CAQ a été acceptée ou qui étaient en attente d'une réponse ont été interrogés (n=1577). De ceux-ci, 63,9 % savaient que les EE pouvaient faire une demande de CSQ dans le but d'obtenir la résidence permanente et parmi ceux qui le savaient, 78,2 % ont affirmé avoir été motivés par cette possibilité dans leur choix de poursuivre leurs études au Québec. De plus, 29,1 % des EE qui en étaient à leur première demande de CAQ ont dit avoir planifié comme projet de fin d'études d'obtenir un CSQ.

Les résultats montrent que pour la majorité des EE qui la connaissent, la possibilité d'obtenir la résidence permanente joue un rôle dans la motivation de poursuivre des études au Québec. Ces résultats appuient ceux obtenus lors du sondage du BCEI. L'offre d'un programme d'immigration permanente, comme le PEQ, répond ainsi à un intérêt de cette clientèle.

Travailleuses et travailleurs temporaires

Des TT dont la demande de CAQ a été acceptée ont également été interrogés (n=366) sur l'importance qu'ils accordent à la résidence permanente dans leur projet de travailler au Québec. De ceux-ci, 82,2 % savaient que les TT spécialisés pouvaient faire une demande de CSQ dans le but d'obtenir la résidence permanente et parmi ceux qui le savaient, 81,7 % ont affirmé avoir été motivés par cette possibilité dans leur choix de travailler au Québec. De plus, 64,6 % des TT qui en étaient à leur première demande de CAQ ont dit avoir planifié comme projet à la fin de leur séjour d'obtenir un CSQ. Ce pourcentage est plus élevé que chez les EE.

Les résultats montrent que pour la majorité des TT qui la connaissent, la possibilité d'obtenir la résidence permanente joue un rôle dans la motivation de travailler au Québec. L'offre d'un programme d'immigration permanente, comme le PEQ, répond aussi à un intérêt de cette clientèle.

3.1.2 Rétention de la clientèle au Québec

Étudiantes et étudiants étrangers

En 2009, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, en collaboration avec le Ministère, a réalisé une étude⁹ exploratoire sur la rétention des étudiantes et étudiants étrangers au Québec, afin de comprendre les motivations qui poussaient les étudiants à choisir le Québec et d'identifier les freins et les incitatifs liés à leur établissement au Québec. Cette étude qualitative a été réalisée par la firme Ad hoc recherche. Trois axes d'intervention pour augmenter la rétention des EE ont été dégagés de cette étude :

- Faciliter l'insertion professionnelle (notamment faciliter l'accès à des cours de français pour des étudiants anglophones);
- Favoriser l'intégration sociale;
- Faciliter les démarches administratives (le processus en deux étapes – gouvernements provincial et fédéral – demandant des documents similaires est jugé long et coûteux, importance de faire connaître les modalités d'immigration et de faire circuler les informations dans les établissements).

⁹ Rapport final, mai 2009 – 13 groupes de discussion.

La création du PEQ, l'année qui a suivi, est venue répondre à un besoin en facilitant les démarches administratives au niveau provincial.

Les raisons qui amènent les EE à demeurer au Québec sont par ailleurs diverses. Elles sont détaillées au tableau 8.

Enfin, les membres du comité consultatif étudiants étrangers ont notamment souligné que les étudiants étaient déjà intéressés par les avantages offerts par le permis de travail postdiplôme et que le PEQ leur offrait en plus la possibilité d'obtenir la résidence permanente. Toutefois, les représentants des établissements anglophones ont soulevé les limites du programme en ce qui a trait aux étudiants ne parlant pas ou parlant insuffisamment français, des candidats souvent très qualifiés. Ces EE n'ont par ailleurs pas accès aux services en francisation, ces services n'étant offerts qu'après l'obtention d'un CSQ.

Travailleuses et travailleurs temporaires

La rétention des TT est importante pour les employeurs interrogés (n=160) : 84,2 % disent qu'il serait avantageux pour leur organisation de pouvoir retenir les TT spécialisés, alors que seulement 3,7 % disent que ce ne serait pas avantageux et 12,1 % disent ne pas savoir. Les principaux avantages identifiés sont le fait de pouvoir combler une pénurie de main-d'œuvre (38,1 %) et l'expertise de ces travailleurs (36,3 %).

Outre l'avantage que représentent les TT pour leur organisation, 87,9 % des employeurs jugent qu'il est également avantageux pour le Québec de retenir les TT spécialisés. Les principaux avantages de la rétention des TT au Québec identifiés sont les mêmes, soit le fait de pouvoir combler une pénurie de main-d'œuvre (29,5 %) et l'expertise de ces travailleurs (25,9 %). À cela s'ajoute le partage de leurs connaissances et de leurs idées (13,9 %). Seulement un employeur considérerait que la rétention des TT au Québec n'était pas avantageuse et 11,6 % ont répondu ne pas savoir.

Tout comme pour les EE, les raisons qui amènent les TT à demeurer au Québec sont diverses (voir tableau 8). Les perspectives d'emploi sont la raison la plus mentionnée pour les deux clientèles.

Tableau 8 : Raisons ayant motivé le choix de demeurer au Québec

Pour quelles raisons avez-vous choisi de demeurer au Québec? (ceux qui ont présenté une demande de CSQ)				
Raisons	TT (n=1 019)		EE (n=924)	
	n	%	n	%
Les perspectives d'emploi	849	83,3	650	70,7
La possibilité de vivre en français	544	53,4	511	55,5
L'environnement sécuritaire	454	44,6	458	49,8
Le coût de la vie	311	30,5	332	36,1
Des raisons familiales	173	17,0	196	21,2
La qualité de vie	108	10,6	24	2,6
Le système d'enseignement québécois	87	8,5	278	30,2
La culture	34	3,3	16	1,7
Autres raisons	43	4,2	23	2,5
Réponses manquantes	-	-	4	-

3.1.3 Pertinence du PEQ selon le personnel du Ministère

Selon le personnel interrogé, les objectifs du PEQ sont cohérents avec ceux du Ministère et du gouvernement. En effet, ce programme de sélection de travailleurs qualifiés contribue à l'atteinte des cibles fixées dans la planification pluriannuelle du Ministère, en termes de volume et de qualité, en favorisant notamment des candidats qualifiés et francophones. Le programme est directement lié à l'objectif 1.2 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère, soit « Soutenir la réponse aux besoins à court terme du Québec par le recours à l'immigration temporaire et favoriser le passage à l'immigration permanente ».

Le programme contribue aussi aux objectifs d'intégration puisque les CSQ sont délivrés à des personnes déjà intégrées. Les EE ayant un diplôme du Québec, ils n'éprouveront pas de difficultés liées à la reconnaissance des diplômes. Les TT ont quant à eux eu déjà une expérience de travail québécoise. Lorsqu'ils soumettent une demande au PEQ, ils choisissent une société qu'ils connaissent et à laquelle ils souhaitent se joindre. Les répondants sont d'avis que le gouvernement doit maintenir ses efforts pour retenir ces candidats. Il s'agit d'une clientèle de choix.

Le programme répond également à l'enjeu de l'attraction et de la rétention de ces candidats dans un contexte de mobilité internationale et de concurrence pour attirer les meilleurs candidats. La mise en place du PEQ vient entre autres permettre au Québec de demeurer compétitif sur le marché canadien. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a en effet lancé, à l'automne 2008, le programme fédéral de la Catégorie de l'expérience canadienne qui, bien que différent¹⁰, s'apparente au PEQ.

Le programme s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la stratégie sur la mobilité de la main-d'œuvre qui découle d'une politique énoncée par le Québec en 2008. Il permet de répondre aux besoins des employeurs (main-d'œuvre et possibilité de maintenir en emploi des candidats compétents), et ce, de façon plus rapide que le programme régulier.

La simplicité de la démarche, le nombre restreint d'exigences et de critères, le peu de documents demandés, le traitement sur dossier, la rapidité du traitement de la demande et la possibilité de faire la demande du Québec sont considérés comme des éléments qui rendent ce programme populaire et qui incitent la clientèle à demeurer au Québec. Le PEQ est qualifié de « fast track », de programme allégé. Il permettrait aussi, en facilitant les démarches, de donner à ces personnes une reconnaissance de leur apport au Québec.

Il a toutefois été mentionné que la quasi-totalité de la clientèle visée par le PEQ était une clientèle qui se qualifiait déjà au PRTQ, celle-ci étant favorisée par la grille. Cette clientèle pourrait ainsi soumettre une demande au PRTQ si le PEQ n'existait pas. Elle ne changerait donc pas nécessairement de destination. Selon certaines personnes, le PEQ constituerait une facilité administrative et non un facteur qui influencerait la décision de rester au Québec. L'immigration est un projet de vie et la personne qui a ce projet ne l'abandonnerait pas pour des raisons de délai ou parce qu'elle trouve la demande trop complexe. Selon d'autres, le PEQ motiverait des personnes à venir travailler ou étudier au Québec, aurait une influence, notamment pour des TT plus âgés qui obtiendraient peu de points à la grille, ou motiverait des personnes à apprendre le français à l'étranger pour pouvoir immigrer par le PEQ. Ainsi, les avis sont partagés. Certains disent que l'effet du programme est neutre, d'autres qu'il est positif et d'autres qu'il est impossible à mesurer.

¹⁰ Les exigences du PEQ sont moins élevées.

Enfin, il a été mentionné que le programme permettait au Ministère de contenir ses coûts d'opération¹¹ (traitement allégé par des agents plutôt que des conseillers) dans un contexte de hausse des volumes d'immigration.

Question d'évaluation :

- À quel point le PEQ est-il pertinent pour l'attraction et la rétention des EE et des TT spécialisés au Québec?

Constats :

- La possibilité de demander un CSQ et d'obtenir la résidence permanente joue un rôle dans la décision d'étudier ou de travailler au Québec. L'offre d'un programme d'immigration permanente, comme le PEQ, répond ainsi à un intérêt de cette clientèle et est donc pertinente.
- Diverses raisons motivent les EE et les TT spécialisés à demeurer au Québec. La création du PEQ répond au besoin de faciliter leurs démarches administratives.
- Le PEQ répond aux orientations gouvernementales et aux besoins du Québec, et plus particulièrement aux besoins des employeurs. Il vise toutefois une clientèle déjà majoritairement admissible dans un programme existant, soit le PRTQ.

¹¹ Un membre du comité consultatif des EE a dit considéré injustifiés les frais de traitement des demandes de CSQ au PEQ vu le traitement allégé. Quelques répondants au sondage ont de plus suggéré une diminution de ces frais.

3.2 Mise en œuvre du programme

Trois questions ont été posées pour évaluer la mise en œuvre du programme :

- Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?
- À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?
- Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?

La présente section traite de chacune de ces questions.

3.2.1 Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?

Pour répondre à cette question, le degré de simplicité et les délais de traitement du PEQ ont été comparés avec ceux du PRTQ. La perception de la clientèle quant au degré de simplicité et de rapidité du processus de sélection du PEQ ainsi que la préférence du PEQ par rapport au PRTQ ont aussi été considérées.

3.2.1.1 Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié?

Comparaison avec le PRTQ

Une analyse comparative des deux programmes a été effectuée afin d'étudier le degré de simplicité des démarches pour soumettre une demande de CSQ dans le cadre du PEQ par rapport au PRTQ. Cette comparaison a été faite pour une personne qui serait admissible aux deux programmes. L'objectif était de voir si le processus du PEQ est plus simple que celui du PRTQ.

L'analyse a permis d'identifier les éléments (tableau 9) qui vont dans le sens d'une simplification des démarches pour soumettre une demande de CSQ au PEQ par rapport au PRTQ.

Par ailleurs, il est plus facile pour un candidat d'évaluer s'il pourra obtenir ou non un CSQ dans le cadre du PEQ, car les critères de ce programme sont moins nombreux et sont tous de type éliminatoire. Aussi, le candidat n'a pas à calculer des points et vérifier des seuils.

Enfin, depuis le 1^{er} août 2013, plusieurs modifications ont été apportées aux règles et procédures d'immigration. Parmi ces modifications, se trouve l'ajout d'un nombre maximal de demandes acceptées dans le cadre du PRTQ (20 000 demandes pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 mars 2014 et 6 500 demandes pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015). Les personnes qui présentent une demande dans le cadre du PEQ, les résidents temporaires aptes à présenter une demande au Québec et les personnes qui détiennent une offre d'emploi validée et qui présentent une demande dans le cadre du PRTQ ne sont pas touchés par ce plafond.

Tableau 9 : Éléments du PEQ identifiés comme étant simplifiés par rapport au PRTQ

Éléments	Explications
Absence de la Grille de sélection	La sélection se fait sans tenir compte de la Grille de sélection contrairement au PRTQ, où le candidat doit obtenir un nombre de points suffisants pour atteindre le seuil de passage en sélection.
Absence d'entrevue	L'évaluation se fait uniquement sur dossier comparativement au PRTQ, où l'évaluation de la demande de CSQ peut se faire sur dossier ou en entrevue.
Profil du conjoint non pris en compte	Le profil du conjoint n'est pas pris en compte, ce dernier recevant automatiquement un CSQ, comparativement au PRTQ, où le profil du conjoint est évalué, ce qui nécessite de fournir les mêmes preuves documentaires que le requérant principal. La quantité de documents à fournir dans le cadre du PEQ est moindre comparativement au PRTQ, ce qui simplifie la démarche de dépôt de la demande de CSQ dans le cadre du PEQ pour le candidat ayant un conjoint.
Domaine de formation non prise en compte	Le domaine de formation n'est pas pris en compte contrairement au PRTQ.
Nombre réduit de questions dans le formulaire de demande	Le formulaire du PEQ comporte 14 questions pour les EE et 13 questions pour les TT comparativement à 23 questions pour le formulaire du PRTQ ¹² .
Moins de documents demandés pour l'ajout d'un enfant à charge	Un maximum de deux documents est demandé dans le cadre du PEQ, alors que ceux exigés dans le cadre du PRTQ sont plus nombreux (l'ajout d'un enfant permet l'attribution de points à la Grille de sélection).

Perception de la clientèle

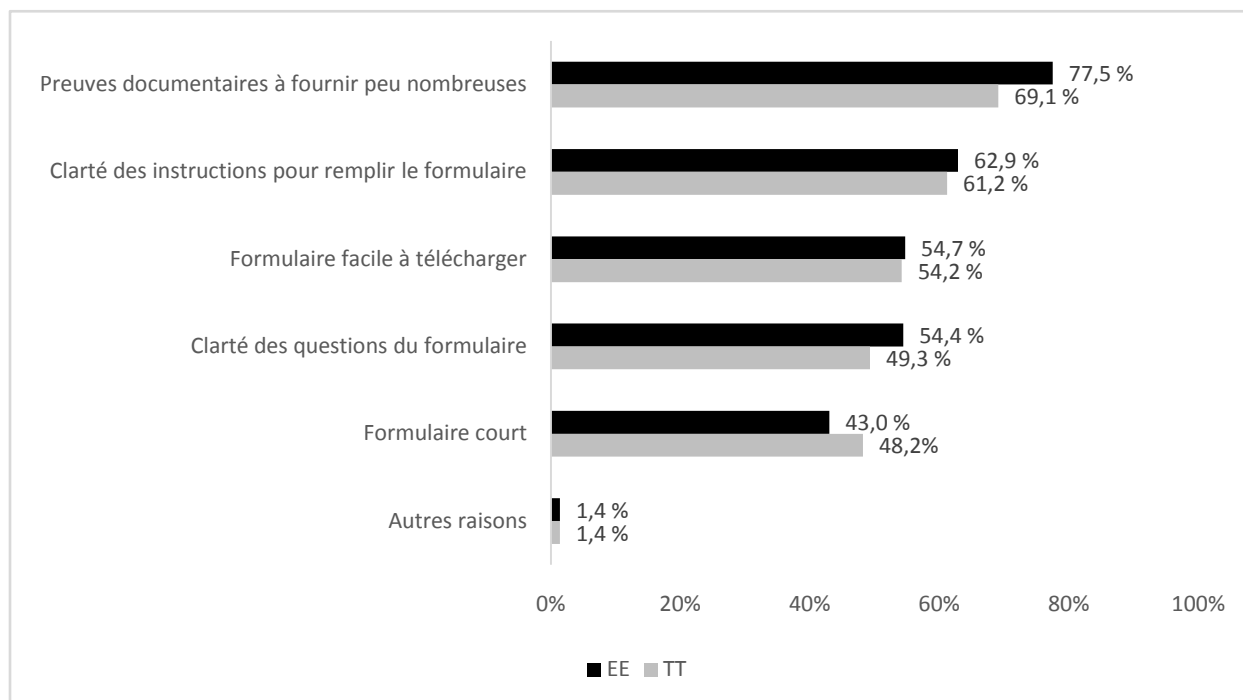
Des EE et des TT qui avaient soumis une demande de CSQ dans le cadre du PEQ ont été interrogés. Les EE ont jugé que la préparation de leur demande de CSQ dans le cadre du PEQ a été simple ou très simple dans une proportion de 91,3 % comparativement à 80,6 % des TT. Ces derniers ont en effet été plus nombreux que les EE à trouver le processus compliqué ou très compliqué, soit 19,4 % comparativement à 8,7 % des EE. Le tableau 10 détaille les données obtenues. Dans le même sens, les TT sont aussi plus nombreux que les EE à avoir recours à une personne-ressource pour préparer leur demande : 22,6 % des TT interrogés ont demandé de l'aide comparativement à 6,9 % chez les EE. Les TT ont principalement eu recours à l'organisme Montréal International (53,5 %) et aux services d'un avocat (13,5 %).

Tableau 10 : Perception du degré de simplicité du processus, selon la clientèle

Degré de simplicité	EE		TT	
	n	%	n	%
Très simple	363	36,3	223	20,6
Simple	550	55,0	651	60,0
Compliquée	77	7,7	189	17,4
Très compliquée	10	1,0	22	2,0
Total	1 000	100,0	1 085	100,0

¹² Nombre de questions dans les formulaires au moment où l'analyse comparative a été effectuée en 2012.

Il a été demandé aux personnes ayant jugé la préparation de la demande simple ou très simple d'identifier pourquoi. Cinq choix de réponses étaient proposés. Les personnes répondantes pouvaient aussi nommer d'autres raisons. Le fait que les preuves documentaires à fournir soient peu nombreuses est la raison la plus fréquemment invoquée, et ce, de façon plus importante par les EE (77,5 %) que par les TT (69,1 %). Les autres choix de réponse, soit la clarté des instructions, la facilité de téléchargement du formulaire, la clarté des questions et le fait que le formulaire soit court ont aussi été invoqués par un pourcentage important de personnes. Les réponses détaillées obtenues sont présentées à la figure 1.

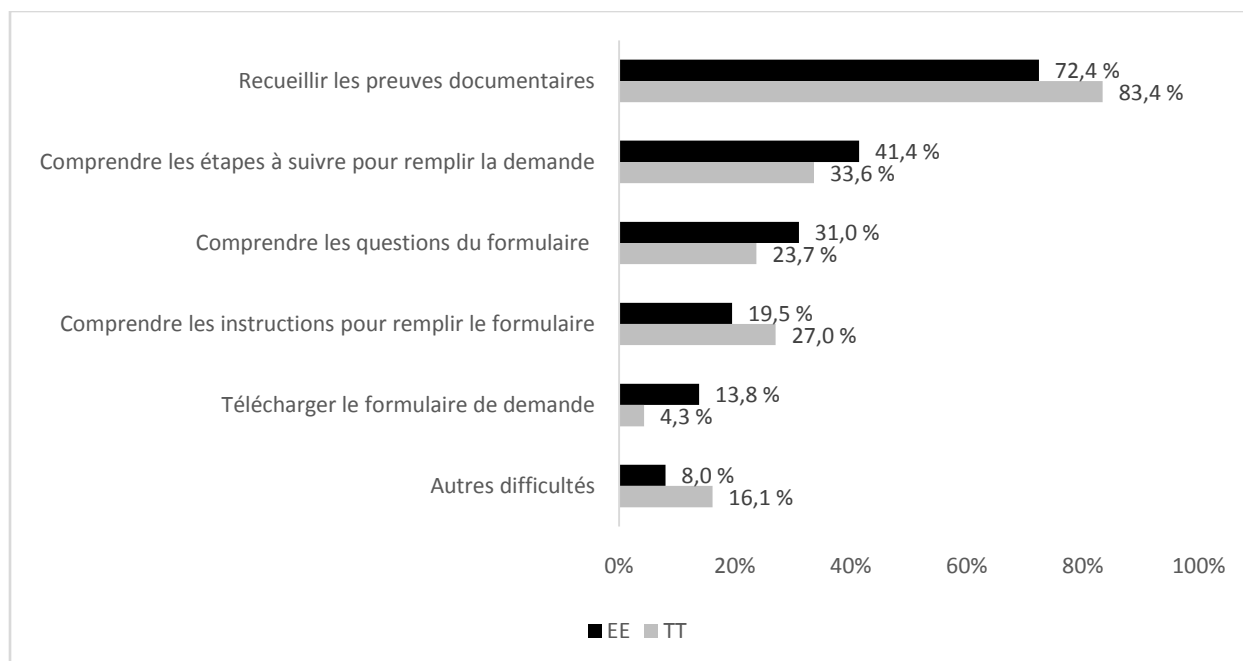


Les répondants pouvaient sélectionner plus d'un choix. Le pourcentage total est donc supérieur à 100 % puisque le nombre de réponses total est supérieur au nombre de répondants.

Figure 1 : Raisons pour lesquelles la demande de CSQ au PEQ est jugée simple

Il a aussi été demandé aux personnes ayant jugé la préparation de la demande compliquée ou très compliquée, d'identifier les difficultés éprouvées. Cinq choix de réponses étaient proposés. Les personnes répondantes pouvaient aussi nommer d'autres raisons.

Rassembler les preuves documentaires est de loin la difficulté la plus fréquemment nommée, et ce, de façon plus importante par les TT (83,4 %) que par les EE (72,4 %). Les autres difficultés sont éprouvées par un pourcentage moins élevé de répondants. Les réponses détaillées obtenues sont présentées à la figure 2. Parmi les autres difficultés identifiées, certains TT ont mentionné la difficulté d'obtenir des informations ou de pouvoir communiquer avec une personne-ressource, d'autres remettent en question la pertinence d'avoir à prouver le niveau de connaissance en français.



Les répondants pouvaient sélectionner un ou plusieurs choix de réponse. Le pourcentage total est donc supérieur à 100 % puisque le nombre de réponses total est supérieur au nombre de répondants.

Figure 2 : Difficultés éprouvées au moment de la préparation de la demande

Ainsi, pour les personnes qui jugent la demande simple, le fait d’avoir peu de preuves documentaires à fournir est la raison la plus souvent invoquée pour expliquer cette simplicité, alors que pour les personnes qui jugent la demande compliquée, le fait d’avoir à rassembler une grande quantité de preuves est la difficulté la plus souvent mentionnée.

Par ailleurs, 62,3 % des EE et 43,6 % des TT ont indiqué avoir eu besoin de dix jours ou moins de dix jours pour rassembler les preuves documentaires nécessaires à leur demande de CSQ (tableau 11). Les TT ont ainsi mis plus de temps que les EE à rassembler leurs documents, 56,0 % des TT ayant dit avoir besoin de plus de dix jours comparativement à 37,7 % des EE. Il est utile de mentionner que le nombre de documents devant être fournis par les TT est supérieur à ce qui est demandé aux EE.

Tableau 11 : Nombre de jours dont la clientèle a eu besoin pour rassembler les preuves documentaires

Nombre de jours	EE		TT	
	n	%	n	%
Moins de 5 jours	286	28,6	174	16,0
5 à 10 jours	337	33,7	303	27,9
11 à 20 jours	196	19,6	280	25,8
21 jours et plus	181	18,1	328	30,2
Total	1 000	100,0	1 085	100,0

3.2.1.2 Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il accéléré?

Comparaison avec le PRTQ

La priorité de traitement accordée et les délais de traitement du PEQ et du PRTQ ont été examinés.

Toute demande de CSQ complète reçue dans le cadre du PEQ fait l'objet d'un traitement prioritaire. Cette priorité de traitement existe depuis l'entrée en vigueur du programme. Des priorités existent aussi pour les demandes reçues dans le cadre du PRTQ. Ces priorités ont changé au fil des ans.

Depuis le 1^{er} août 2013, les demandes sont traitées dans l'ordre suivant¹³ :

- les demandes de candidats présentées dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise;
- les demandes de candidats qui présentent une offre d'emploi validée;
- les demandes de candidats qui obtiennent des points au facteur *Domaine de formation*;
- toute autre demande présentée par des travailleurs permanents.

Pour le PEQ, le Ministère a un engagement de délai de traitement dans sa *Déclaration de services à la clientèle* (DSC) depuis avril 2010¹⁴. Ce délai est de 20 jours ouvrables. Le pourcentage de demandes dont le traitement respecte cet engagement est présenté au tableau 12.

Tableau 12: Respect de l'engagement de la DSC (décision en 20 jours), selon les années

Période	Nombre de décisions	% de réponse dans le délai
2010-2011	2010	100,0
2011-2012	2650	74,1
2012-2013	3346	84,0
2013-2014	4713	86,4

Source : Rapports annuels de gestion 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et tableau de bord de gestion 2013-2014

Ces données montrent que le délai annoncé dans la DSC n'est pas toujours respecté. Divers facteurs ont été soulevés par le Ministère pour expliquer ce fait, notamment les volumes des demandes reçues dans le PEQ, qui sont en constante augmentation, et les délais relatifs à la réception des demandes. De plus, l'anticipation de la levée du moratoire pour les demandes des travailleurs qualifiés, en mars 2013, ainsi que des changements annoncés dans la grille de sélection à compter du 1^{er} août 2013 ont engendré un afflux important de demandes dans le PRTQ qui a eu un impact particulièrement important sur les délais de réception des demandes dans le PEQ.

Néanmoins, bien que le délai de 20 jours ouvrables ne soit pas toujours respecté, le délai moyen de traitement des demandes du PEQ est inférieur à 20 jours, et ce, tant pour les demandes des EE que des TT. Le tableau 13 compare les délais au PEQ par rapport au PRTQ. Le délai moyen pour rendre une décision concernant une demande de CSQ reçue dans le cadre du PEQ est fortement inférieur au délai moyen de traitement d'une demande prioritaire dans le PRTQ, pour les mêmes périodes de comparaison. À titre d'information, la proportion de demandes de CSQ traitées au PRTQ de façon prioritaire de 2010 à 2013 (données au 31 octobre 2013) est de 17,4 % (n=12 326 demandes).

¹³ Dans le passé, le GPI mentionnait qu'il était prévu que ces dossiers prioritaires soient traités dans un délai maximal de 60 jours ouvrables.

¹⁴ Il n'y avait pas d'engagement de délai de traitement dans la DSC au moment de l'entrée en vigueur du PEQ. Un délai a été ajouté lors de la refonte de la DSC, en avril 2010.

Tableau 13 : Délai moyen de traitement (nombre de jours)

Période	PEQ (jours ouvrables)		PRTQ (jours réguliers)
	Étudiants étrangers	Travailleurs temporaires	Traitement prioritaire*
2010	8	8	251
2011	18	18	251
2012	15	18	395
2013 (jusqu'au 31 octobre 2013)	17	17	549
15 février 2010 au 31 octobre 2013	14,98	15,94	

* Il n'y a pas de distinction par clientèle (EE, TT) au PRTQ. La DPPI a inclus dans les données les demandes avec offre d'emploi validée ou 12-16 points au domaine de formation ou conjoint avec 3 points et plus au domaine de formation.

Perception de la clientèle

Les résultats des sondages révèlent qu'une faible proportion des personnes répondantes disent avoir reçu une décision relative à leur demande de CSQ en 20 jours ou moins, soit 29,5 % des EE et 25,4 % des TT. Le tableau 14 présente les résultats détaillés obtenus. Ces résultats ne concordent pas avec les données administratives de suivi de l'engagement de la DSC à rendre une décision dans un délai de 20 jours ouvrables à la suite d'une demande de CSQ¹⁵. En effet, selon les données 2012-2013, 84 % des demandeurs ont reçu une décision en 20 jours ou moins. Le fait qu'il s'agisse d'une perception, que plusieurs mois aient pu s'écouler depuis la réception de la décision (ce qui a pu affecter la mémorisation du délai), que le délai d'attente des documents pour les dossiers incomplets tout comme les délais postaux aient pu s'ajouter alors qu'ils sont exclus du calcul du délai pour l'engagement de 20 jours pourrait expliquer cette différence¹⁶.

Tableau 14 : Nombre de jours ouvrables écoulés, selon la clientèle, avant la réception de la décision relative à leur demande de CSQ

	EE		TT	
	n	%	n	%
20 jours ou moins	290	29,5	271	25,4
21 à 30 jours	433	44,0	453	42,5
Plus de 30 jours	260	26,4	343	32,2
Total	983	100,0	1067	100,0

Néanmoins, la majorité (60,4 %) des EE et des TT jugent que le délai de traitement global est rapide. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé chez les personnes qui disent avoir reçu la décision en 20 jours ou moins, soit 86,2 % pour les EE et 91,1 % chez les TT. Les tableaux 15 et 16 détaillent la perception du délai selon le nombre de jours perçus pour recevoir la décision, pour chaque clientèle.

¹⁵ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2013. *Déclaration de services à la clientèle* [En ligne] www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/DSC_2013_FR.pdf (consulté en avril 2014).

¹⁶ Les étudiants étrangers peuvent, selon la Loi, soumettre leur demande dans le cadre du PEQ six mois avant la date prévue d'obtention de leur diplôme. Cet aspect peut aussi avoir eu un impact sur la perception de la longueur des délais.

Tableau 15 : Opinion sur le délai, selon le nombre de jours perçus pour recevoir la décision – Étudiantes et étudiants étrangers

Délai de réception	20 jours et moins		21 à 30 jours		Plus de 30 jours		Total	
Opinion	n	%	n	%	n	%	n	%
Rapide	250	86,2	284	65,6	60	23,1	594	60,4
Acceptable	39	13,4	140	32,3	135	51,9	314	31,9
Long	1	0,3	4	0,9	62	23,8	67	6,8
Le temps d'attente n'est pas important pour moi	0	0	3	0,7	1	0,4	4	0,4
Je ne sais pas	0	0	2	0,5	2	0,8	4	0,4
Total	290		433		260		983	

Tableau 16 : Opinion sur le délai, selon le nombre de jours perçus pour recevoir la décision – Travailleuses et travailleurs temporaires

Délai de réception	20 jours et moins		21 à 30 jours		Plus de 30 jours		Total	
Opinion	n	%	n	%	n	%	n	%
Rapide	247	91,1	313	69,1	85	24,8	645	60,4
Acceptable	23	8,5	133	29,4	174	50,7	330	30,9
Long	0	0	6	1,3	75	21,9	81	7,6
Le temps d'attente n'est pas important pour moi	0	0	1	0,2	6	1,7	7	0,7
Je ne sais pas	1	0,4	0	0	3	0,9	4	0,4
Total	271		433		260		1067	

La quasi-totalité des personnes ayant trouvé le délai long disent avoir reçu la décision en plus de 30 jours. Les personnes ayant jugé le délai long ou n'ayant pas qualifié ce délai ont été questionnées sur le délai qu'elles jugeraient raisonnable. Parmi ces personnes, 16,7 % des EE et 23,5 % des TT ont parlé d'un délai de 1 à 10 jours, 47,4 % des EE et 43,5 % des TT d'un délai de 11 à 20 jours et 28,2 % des EE et des TT d'un délai de 21 à 30 jours¹⁷. Les autres ont dit ne pas savoir.

3.2.1.3 Préférence accordée au PEQ par rapport au PRTQ

Il a été demandé aux personnes qui ont présenté une demande de CSQ au PEQ et qui connaissaient à la fois le PEQ et le PRTQ (591 EE et 543 TT)¹⁸ d'identifier les principaux facteurs qui les ont amenées à présenter leur demande de CSQ au PEQ plutôt qu'au PRTQ. Divers facteurs liés au degré de simplicité et de rapidité du PEQ étaient proposés. Les répondants pouvaient aussi nommer d'autres facteurs.

¹⁷ Il est à noter que 30 jours était le nombre maximal de jours offerts comme choix de réponse. Il est possible que certaines personnes auraient voulu donner comme réponse un nombre supérieur.

¹⁸ Il est à noter que parmi les personnes interrogées dans nos sondages, qui ont présenté une demande de CSQ au PEQ, 43,3 % des EE et 54,4 % des TT ont dit ne connaître que le PEQ. Ceux-ci ne pouvaient s'exprimer quant à une préférence du PEQ par rapport au PRTQ.

La figure 3 présente les pourcentages obtenus pour chacun des facteurs. Le facteur lié au degré de rapidité de traitement se démarque fortement. En effet, 87,8 % des EE et la quasi-totalité (94,7 %) des TT qui connaissaient les deux programmes ont préféré le PEQ au PRTQ en raison du court délai de traitement. Ce facteur de préférence du PEQ est aussi mentionné par 72,4 % des EE qui ont fait une demande de CAQ et qui prévoient éventuellement faire une demande de CSQ (n=152) et par 100 % des TT qui sont dans la même situation (n=25). Cela va dans le sens d'un programme perçu comme ayant un traitement rapide.

Le délai de traitement court est aussi la raison la plus fréquemment invoquée par les employeurs pour recommander le PEQ à un TT. En effet, 85,1 % de ceux qui ont recommandé ce programme (n=47¹⁹) l'ont fait pour cette raison.

Enfin, malgré le fait que bon nombre de EE et de TT connaissaient le PEQ, certains ont tout de même choisi le PRTQ pour présenter leur demande de CSQ. Les raisons de ce choix sont présentées dans le tableau 17²⁰; elles sont liées à des critères d'admissibilité.

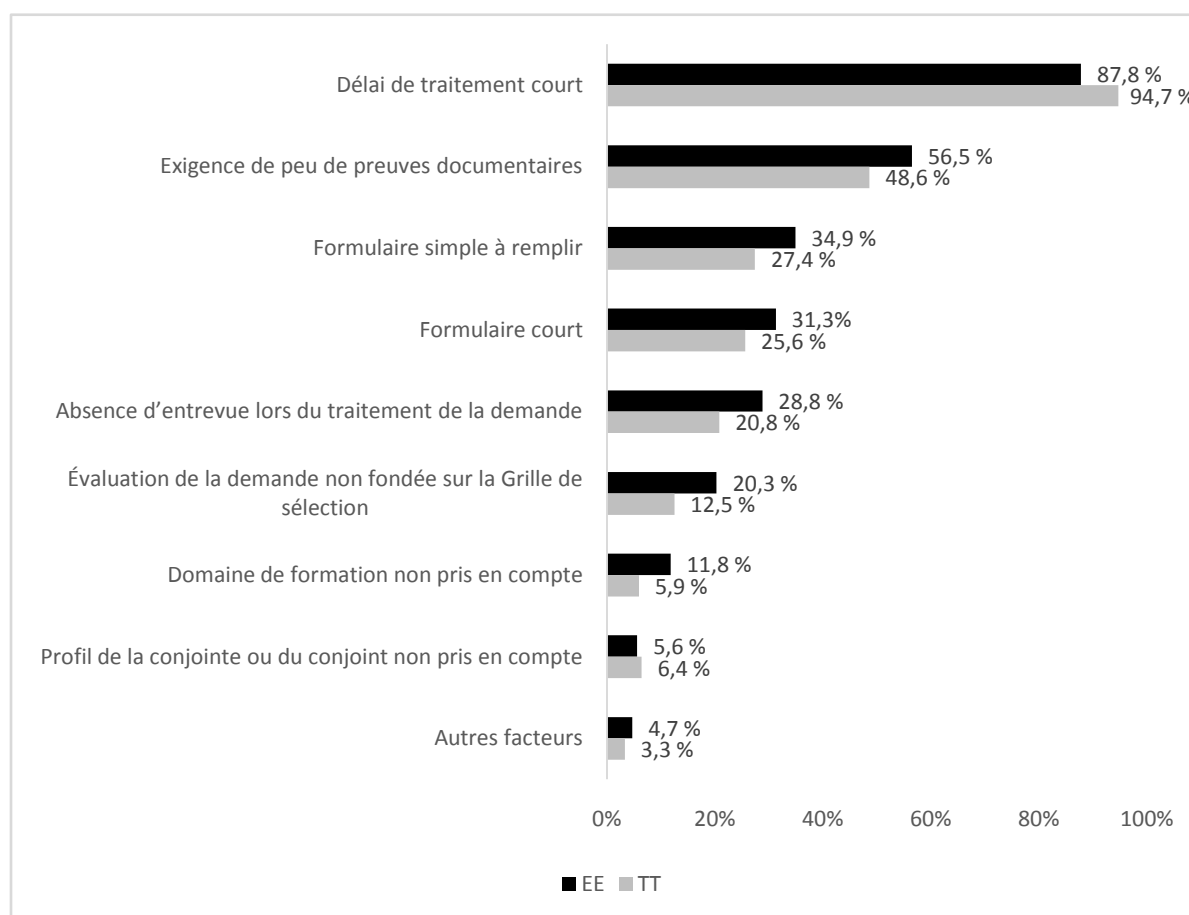


Figure 3 : Raisons du choix du PEQ plutôt que du PRTQ

¹⁹ Seulement 45,3 % des 190 employeurs interrogés connaissaient le PEQ. De ceux-ci, 54,7 % ont déjà recommandé ce programme. Cela correspond à 47 employeurs. Ce petit nombre invite à la prudence dans l'interprétation des données.

²⁰ Le faible nombre de personnes répondantes pour cette question invite à la prudence dans l'interprétation des données. Certains choix de réponse n'étaient offerts qu'à une portion de la clientèle, ce qui explique les cases ombrées.

Tableau 17 : Raisons du choix du PRTQ plutôt que du PEQ

Choix	EE (n=81)		TT (n=41)	
	n	%	n	%
Le dépôt de la demande de CSQ peut se faire 12 mois avant la fin du programme d'études	38	46,9		
Le dépôt de la demande de CSQ peut se faire à tout moment			17	41,5
La connaissance du français de niveau intermédiaire n'est pas obligatoire	7	8,6	4	9,8
Mon domaine de formation me permet d'obtenir un nombre élevé de points à la Grille de sélection			9	22,0
Mon profil me permet d'obtenir un grand nombre de points à la Grille de sélection	25	30,9	12	29,3
J'ai occupé un emploi à temps partiel (moins de 30 h/semaine)			1	2,4
Je suis inscrite ou inscrit à un autre programme non admissible au PEQ (DESS, majeure, mineure, certificat)	11	13,6		
Je n'étais pas admissible au PEQ	0	0	8	19,5
Demande effectuée avant la création du PEQ	4	4,9	0	0
Autres raisons	12	14,8	4	9,8
Je ne sais pas	6	7,4	0	0

Question d'évaluation :

- Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?

Constats :

- Le processus de sélection du PEQ est plus simple que celui du PRTQ, étant donné notamment l'absence d'entrevue et de prise en compte du profil du conjoint.

Par ailleurs, la majorité des EE et des TT qui ont soumis leur demande de CSQ dans le cadre du PEQ jugent le processus simple et pouvant être complété sans avoir recours à une aide extérieure. Cela répond donc à l'intention du PEQ d'offrir à la clientèle un processus d'obtention de CSQ plus simple. Toutefois, le processus est différent pour chacune des clientèles et il faut en tenir compte. La préparation de la demande est en effet jugée difficile par un plus grand nombre de TT que de EE.

- Le processus de sélection du PEQ est beaucoup plus rapide que celui du PRTQ. En effet, le délai moyen de traitement du PEQ est de moins de 20 jours ouvrables et beaucoup plus court que le délai moyen pour le traitement des demandes du PRTQ, même celles qui bénéficient d'un traitement prioritaire.
- Toutefois, le délai inscrit dans la *Déclaration de services à la clientèle* n'est pas toujours respecté. Malgré les améliorations apportées au cours des trois dernières années, le pourcentage de demandes traitées dans le délai de 20 jours demeure en deçà de la cible de 95,0 %.

De plus, pour la grande majorité des personnes répondantes (70,4 % des EE et 74,7 % des TT), le délai de traitement perçu est supérieur à l'engagement de 20 jours inscrit dans la *Déclaration de services à la clientèle*. Néanmoins, tant pour les EE que pour les TT, le nombre de jours perçus pour recevoir une décision a été jugé comme étant rapide ou acceptable par plus de 90,0 % des personnes répondantes.

- La clientèle qui dit connaître les deux programmes préfère le PEQ au PRTQ principalement en raison du court délai de traitement.

3.2.2 À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?

Afin de répondre à cette question d'évaluation, la présente section décrit les activités de promotion du programme réalisées par le Ministère ou ses partenaires et le nombre de personnes jointes lorsque cette donnée est disponible. Elle présente également les résultats des sondages et des entretiens réalisés relativement à la connaissance du programme et à l'appréciation des activités de promotion.

3.2.2.1 Les activités de promotion du PEQ

Diverses activités promotionnelles sont mises en œuvre pour joindre les clientèles cibles, soit les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires spécialisés, et les informer de l'existence du programme.

Le Ministère est responsable de la majorité de ces activités mais il fait aussi appel à des partenaires. Il collaborait notamment avec Montréal International (MI) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal.

La Direction de la prospection et de la promotion (DPP) est responsable de plusieurs de ces activités mais d'autres directions du Ministère sont également impliquées, soit les directions régionales, les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC).

Les activités sont variées. Bien que certaines portent exclusivement sur le PEQ, la plupart font la promotion de l'immigration permanente au Québec et traitent des deux programmes, le PEQ et le PRTQ. Ainsi, la promotion du PEQ a été intégrée aux activités sur l'immigration permanente et le PRTQ qui existaient déjà avant sa création.

Des activités promotionnelles se déroulent au Québec pour les EE qui y étudient et pour les TT qui y travaillent. De la promotion à l'extérieur du Québec est également effectuée, notamment des activités sur l'immigration temporaire qui traitent aussi du passage à l'immigration permanente. Ces activités servent à informer les clientèles cibles de l'existence du PEQ et des avantages de vivre au Québec. Le PEQ est présenté comme un programme qui donne un accès facile et rapide à l'immigration permanente.

Ces activités sont détaillées ci-après.

Lancement du PEQ et cérémonie de remise de CSQ

L'entrée en vigueur du PEQ a été soulignée le 15 février 2010 par une conférence de presse à laquelle participaient la ministre, le vice-président de la CRÉ de Montréal et le président-directeur général de Montréal International. Un communiqué a également été publié par la ministre. L'annonce de l'entrée en vigueur du programme a été reprise par de nombreux médias.

Une autre activité médiatique – une cérémonie de remise de certificats de sélection – a eu lieu le 14 mars 2012 afin de souligner le deuxième anniversaire du programme. La ministre avait alors remis des certificats de sélection à des personnes sélectionnées dans le cadre du programme. Des représentants du monde des affaires et du milieu universitaire y assistaient.

Site Internet et envoi de courriels

Le site Internet Immigration-Québec a été modifié lors de l'entrée en vigueur du PEQ afin d'y intégrer des informations sur le programme.

Plus spécifiquement, de l'information a été ajoutée sous l'onglet « Demeurer au Québec à titre permanent » et dans les sections « Étudiants étrangers » et « Travailleurs temporaires » du site Immigration-Québec. Des hyperliens menant vers les pages consacrées aux deux programmes (PRTQ et PEQ)²¹ ont été créés. Ces pages sont disponibles en français et en anglais. La version française de la page d'accueil du PEQ a été mise en ligne en février 2010, alors que la version anglaise a été mise en ligne en avril 2010.

Les figures 4 à 7 présentent la fréquentation du site depuis la création du programme. Ces données ont été obtenues à l'aide de Life Stats²² et ont été fournies par la DAPC. Les outils permettant de calculer le nombre de visites comportent cependant des limites importantes. Les données sont donc présentées à titre indicatif seulement et permettent de voir les tendances observées.

En mars 2010, une infolettre a été transmise à 2 733 étudiants qui avaient déjà leur CAQ et qui se trouvaient au Québec. Plus précisément, 2 006 envois en français ont été effectués le 3 mars et 727 envois en anglais les 3 et 4 mars 2010. La liste d'envoi était constituée des adresses de courrier électronique des étudiants étrangers compilées par la DPP lors des séances d'information données dans les universités montréalaises et les établissements scolaires et des adresses de courrier électronique compilées à la suite des inscriptions des étudiants dans le site Internet Immigration-Québec²³. L'impact de cet envoi sur la fréquentation du site français apparaît dans les figures 4 et 5 pour le mois de mars. L'impact (de moindre importance) pour le site anglais apparaît à la figure 4. La section PEQ anglaise n'était quant à elle pas encore en ligne en mars 2010.

Une tendance à la hausse de la fréquentation du site Internet est observée pour les EE depuis le début de l'année 2012. Pour les TT, la fréquentation semble plus stable jusqu'en 2012, où une tendance à la hausse est observée (figure 7). Pour ce qui est du pic de fréquentation observé à l'été 2013 (figure 6), il est probable qu'il puisse être attribué aux changements annoncés à la même période au PRTQ²⁴.

Par ailleurs, au moment du lancement du programme, il était prévu, selon la documentation consultée, que la DAPC transmette à chaque trimestre un courriel aux étudiants étrangers. Toutefois, outre l'infolettre transmise lors du lancement du programme, un seul autre courriel a été transmis, en 2012 (entre janvier et mai), à 7 650 étudiants étrangers. La liste des destinataires de ce deuxième envoi provient d'une extraction des données (systèmes informatiques du Ministère) des personnes qui ont reçu un CAQ pour études. Les finissants ont été ciblés. Selon les commentaires reçus, l'absence de

²¹ Un sondage sur la satisfaction à l'égard du site Internet Immigration-Québec a été effectué en juillet 2010. Seul un petit nombre des personnes répondantes (21 personnes) avaient visité la section du PEQ. Elles ont été questionnées sur le degré d'utilité de cette section, et 81 % d'entre elles ont donné une note comprise entre 8 et 10 sur 10. Le faible nombre de répondants incite le lecteur à faire preuve de prudence dans l'interprétation des données.

²² D'autres outils sont également utilisés par le Ministère, notamment Google Analytics. Les données varient de façon importante selon l'outil utilisé. Life Stats a été choisi pour la présente évaluation après consultation auprès de la DAPC. C'est notamment l'outil que la DAPC utilise pour les statistiques de fréquentation du site Internet dans le rapport annuel de gestion 2012-2013.

²³ Formulaire à remplir dans le site Immigration-Québec afin d'être tenu au courant des nouveautés sur les procédures d'immigration : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/information/.

²⁴ Une page Web consacrée aux changements apportés aux règles d'immigration entrant en vigueur le 1^{er} août 2013 a été mise en ligne le 8 juillet 2013 dans le site Immigration-Québec.

nouveau contenu expliquerait le fait que la fréquence d'envoi n'ait pas été respectée. Cependant, selon les renseignements recueillis, ces courriels se voulaient à la fois informatifs et promotionnels. Ils invitaient les étudiants à consulter le site Web pour obtenir plus d'information. Ainsi, l'absence de mise à jour du programme n'explique pas l'absence de promotion.

Il est à noter que le formulaire d'inscription pour recevoir de l'information est toujours en ligne dans le site, bien que selon les consultations effectuées rien ne soit transmis aux personnes inscrites. De plus, le personnel consulté ne connaissait pas l'existence de ce formulaire²⁵.

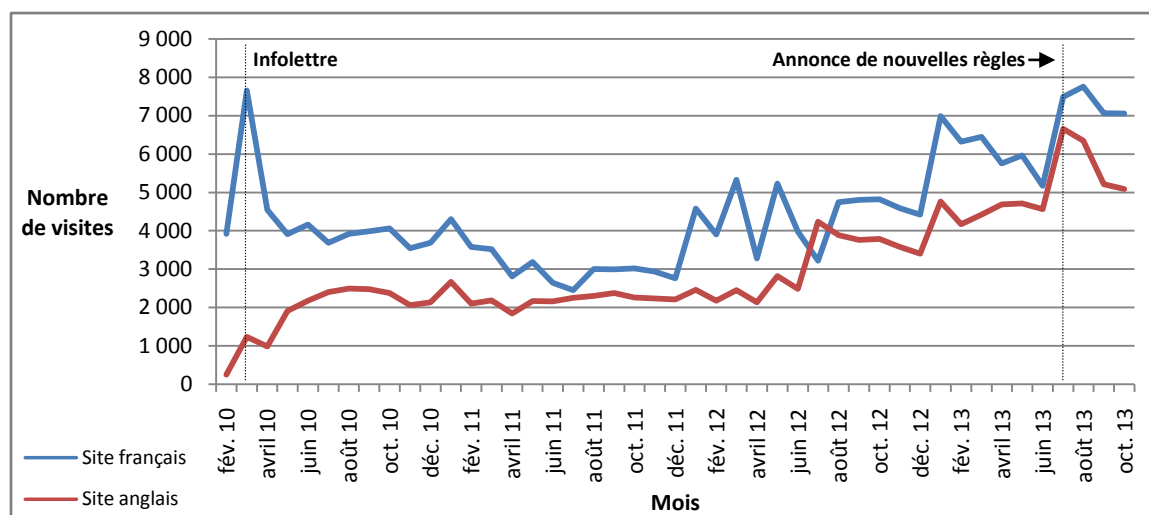


Figure 4 : Nombre de visites de la page Web consacrée aux étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent demeurer au Québec²⁶

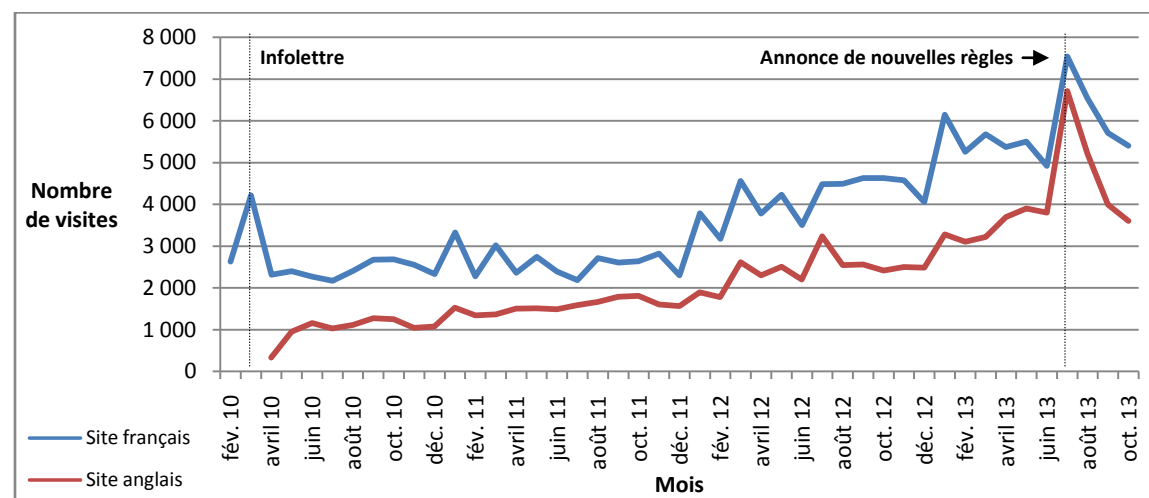


Figure 5 : Nombre de visites de la page Web consacrée aux étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent présenter une demande de CSQ dans le cadre du PEQ²⁷

²⁵ Des mentions de ce formulaire ont été trouvées dans un compte rendu d'une rencontre préparatoire de l'évaluation (en 2010) et sur des présentations PowerPoint.

²⁶ www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/index.html
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/index.html

²⁷ www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-peq/index.html

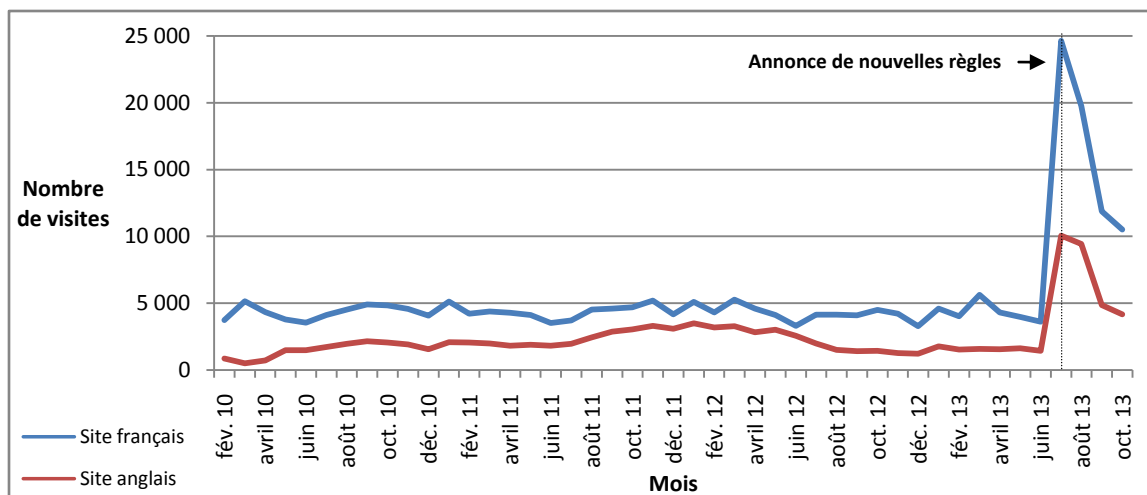


Figure 6 : Nombre de visites de la page Web consacrée aux travailleuses et travailleurs temporaires qui souhaitent demeurer au Québec²⁸

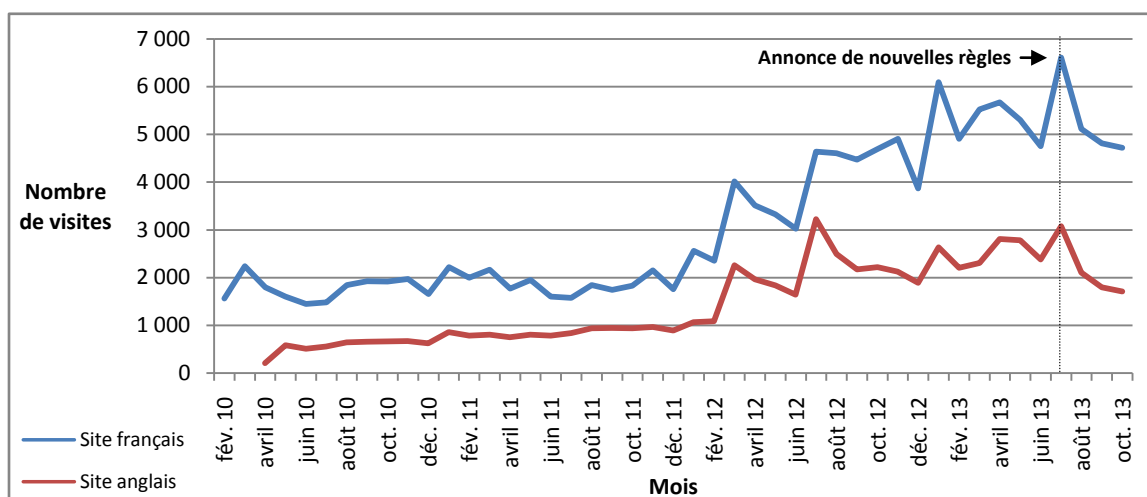


Figure 7 : Nombre de visites de la page Web consacrée aux travailleuses et travailleurs temporaires qui souhaitent présenter une demande de CSQ dans le cadre du PEQ²⁹

Pour ce qui est des TT, aucune infolettre ne leur a été transmise. Il est pertinent de préciser que ces personnes sont plus difficiles à joindre par courriel. En effet, alors que le Ministère dispose dans son

²⁸ www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/students-peg/index.html
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/index.html

²⁹ www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/temporary-workers/stay-quebec/application-csq/index.html
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/travailleurs-peg/index.html
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/temporary-workers/stay-quebec/application-csq/workers-peg/index.html

système informatique des adresses électroniques des EE³⁰, ces données ne sont pas informatisées pour les TT. Il faut extraire manuellement les adresses électroniques à partir des formulaires papier, comme ce fut le cas pour les sondages de la présente étude.

Dépliants promotionnels produits par le Ministère

Lors du lancement du programme, le Ministère a produit un dépliant d'information sur le PEQ; ce dépliant était destiné aux EE et aux TT, chaque côté du dépliant était réservé à une clientèle cible. Le Ministère ayant jugé que cette stratégie de communication ne répondait pas assez bien aux besoins respectifs de chaque clientèle, il a été décidé de produire un dépliant par clientèle. Les dépliants ont alors été refaits. Ils ont pour but d'inciter la clientèle à consulter le site Internet pour obtenir de l'information. De nouveaux dépliants ont été produits en 2012. Leur mise à jour est devenue nécessaire en 2013 en raison du changement apporté au facteur « niveau de français exigé » (intermédiaire à intermédiaire avancé) dans la Grille de sélection. Au moment de la rédaction de ce rapport, seule la nouvelle version pour les EE avait été produite. Il est à noter que le dépliant a aussi été produit en espagnol en 2013 afin de répondre au besoin exprimé par les BIQ qui couvrent les régions hispanophones et qui ne disposaient pas de matériel promotionnel adéquat. Le tableau 18 détaille les dépliants promotionnels produits pour le PEQ.

Tableau 18 : Dépliants promotionnels produits

2010
- Vivre au Québec après ses études – PEQ (2010-02) (versions française et anglaise)
- Vivre au Québec après une expérience de travail temporaire – PEQ (2010-02) (versions française et anglaise)
2012
- Étudier et s'établir au Québec : une combinaison gagnante (2012-02) ³¹ (versions française et anglaise)
- Travailler et s'établir au Québec : une combinaison gagnante (2012-10) (versions française et anglaise)
2013
- Mise à jour de Étudier et s'établir au Québec : une combinaison gagnante ³² Version française (2013-08) Version anglaise (2013-09) Version espagnole (parution inconnue)
2014
- Travailler et s'établir au Québec : une combinaison gagnante – <i>nouvelle version à venir</i>

³⁰ Cela est favorisé par le fait que tous les EE doivent présenter une demande de CAQ pour études et qu'ils bénéficient d'un service de demande en ligne, utilisée par plus de 90 % de la clientèle. Les TT spécialisés ne bénéficient pas d'un tel service. De plus, ils ne doivent pas tous demander un CAQ.

³¹ Édition 2012 : Quantité imprimée au Québec 20 000; budget d'impression et de traduction au Québec estimé à 5 100 \$. Cette nouvelle version inclut des extraits des témoignages d'étudiants tirés du microsite *Ma place au Québec*.

³² Édition août 2013 : Quantité imprimée au Québec 23 300; budget d'impression et de traduction au Québec estimé à 4 400 \$.

PROMOTION POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Séances d'information du Ministère pour les étudiantes et étudiants étrangers

Des séances d'information pour promouvoir la résidence permanente sont offertes par le Ministère dans les établissements d'enseignement, en collaboration avec les bureaux des étudiants étrangers. À Montréal, ces séances sont offertes par la DPP. À l'extérieur de Montréal, les séances sont données par les directions régionales du Ministère. Des séances d'information étaient offertes avant la création du PEQ. Depuis sa création, l'information relative au programme a été intégrée au contenu des séances, qui traitent également du PRTQ.

Il n'a pas été possible d'obtenir la liste complète et détaillée des séances d'information offertes depuis la création du programme. De l'information partielle a toutefois été obtenue auprès de la DPP. Ainsi, de l'hiver 2010 au 31 décembre 2011, 106 séances ont été données à 4 658 EE par la DPP dans les établissements universitaires montréalais (UQAM, Université de Montréal, HEC, ETS, Polytechnique, Université Concordia et Université McGill) et 71 séances ont été offertes en région (Capitale-Nationale, Outaouais, Estrie et Mauricie) par les directions régionales à 1 727 EE. Pour 2012 et 2013, les données disponibles sont présentées dans le tableau 19.

Des séances d'information sont ainsi offertes dans plusieurs établissements collégiaux et universitaires du Québec mais pas dans tous les établissements et pas à chaque session. Par exemple, des séances ont été données au campus de Gatineau de l'ENAP mais pas dans les autres campus de cet établissement. Les séances sont données en anglais, notamment dans les universités anglophones ainsi que dans des universités francophones³³ lorsqu'une demande est faite à cet effet.

Ces séances d'information requièrent des ressources humaines assez importantes tant à la DPP que dans les directions régionales. Pour ces dernières, l'éloignement de certains établissements et le territoire à couvrir peuvent entraîner des coûts financiers plus importants. Les entretiens ont révélé que selon certaines personnes, les ressources investies pour offrir les séances d'information sont insuffisantes et que les ressources nécessaires (ex. : budgets pour les déplacements et personnel) pour offrir de telles séances ne seraient pas considérées comme une priorité. Ainsi, en contexte de restrictions budgétaires, des régions plus éloignées pourraient n'être jointes que par visioconférence. D'autres ne seraient pas couvertes. Il pourrait aussi arriver, en raison de l'absence prolongée de la personne responsable de l'animation, que les séances ne soient pas données pendant de longues périodes de temps.

Les partenaires consultés ont émis de bons commentaires sur les séances. Selon eux, elles sont importantes et permettent de garder un contact humain avec les étudiants. À ce sujet, l'abolition du service personnalisé offert par le Ministère a été mentionnée. Un établissement a dû abolir un tel service pour des raisons budgétaires et il dirige désormais les étudiants vers les séances d'information offertes par le Ministère.

Il est par ailleurs demandé que les séances soient offertes aux étudiants étrangers dès le début de leurs études et qu'il y ait au moins une séance par année. Les étudiants pourraient ainsi avoir de l'information à jour tout au long de leur parcours scolaire, la réflexion sur la possibilité de s'établir au Québec de façon permanente se faisant en continu. Ces séances permettraient aussi de répondre aux questions des étudiants sur le renouvellement des CAQ. L'absence d'un représentant de Citoyenneté et Immigration Canada aux séances d'information est aussi déplorée, étant donné que plusieurs questions posées par les étudiants concernent le fédéral.

³³ HEC, Polytechnique, ETS

Tableau 19 : Nombre d'étudiants ayant assisté aux séances d'information sur l'immigration permanente, par établissement d'enseignement et direction responsable

Directions	Établissements d'enseignement	2012		2013	
		EE	séances	EE	séances
Estrie, Maurice et Centre-du-Québec	Université de Sherbrooke	63	4	17	1
	Université Bishop's	0	0	39	1
	Université du Québec à Trois-Rivières	96	4	73	4
	Cégep de Sherbrooke	6	1	18	1
Capitale-Nationale et Est-du-Québec	Université du Québec à Chicoutimi	50	1	0	0
	Université du Québec à Rimouski	50	1	0	0
	Université Laval	258	4	142	3
	Cégep de Limoilou	0	0	12	1
	ITA - La Pocatière	6	1	8	1
	Cégep de la Gaspésie et des Îles	10	1	10	1
	Cégep de Matane	10	1	15	1
	Cégep de Rimouski	15	1	25	1
	Cégep de Rivière-du-Loup	6	1	6	1
	Cégep de La Pocatière	8	1	10	1
	Cégep de Beauce-Appalaches	18	1	20	1
	Cégep de Thetford-Mines	14	1	40	1
	Cégep de Saint-Félicien	4	1	20	1
	Collège d'Alma	7	1	6	1
	Cégep de Jonquière	12	1	15	1
	Cégep de Chicoutimi	14	1	10	1
	Cégep de Sept-Îles	4	1	15	1
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	ENAP (campus de Gatineau)	20	1	30	1
	Cégep de l'Outaouais	0	0	20	1
	UQAT	0	0	150	1
	UQO	30	1	0	0
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	0	0	150	1
Laval, Laurentides, Lanaudière	Cégep de Montmorency	10	1	10	1
Total		711	31	861	29
Direction de la prospection et promotion (Montréal)	Université de Montréal	172	8	357	8
	Université McGill	502	6	589	10
	Université Concordia	510	6	301	7
	HEC	76	3	184	5
	École polytechnique	94	4	100	1
	UQAM	40	2	383	10
	INRS	0	0	25	1
	ETS	153	4	138	3
Total		1547	33	2077	44
Grand Total		2258	64	2938	73

De plus, il a été mentionné que ces séances seraient la seule façon pour les étudiants d'obtenir de l'information. Il semble que les étudiants consultent le site Immigration-Québec mais qu'ils jugent l'information qui s'y trouve beaucoup trop technique; elle ne répondrait pas aux questions qu'ils se posent. Une impression de devoir combler des manques dans le travail à faire en matière de promotion et d'information de la part du gouvernement et plus particulièrement du gouvernement fédéral a été mentionnée. Enfin, une promotion à l'échelle de l'ensemble du Québec est souhaitée, même dans les établissements en région où le nombre d'étudiants étrangers est peu élevé. L'importance de joindre ces étudiants est liée aux besoins et aux objectifs de régionalisation de l'immigration.

Actuellement, les établissements d'enseignement ne disposent pas d'affiches promotionnelles sur les séances et sur le PEQ³⁴. Ils reçoivent toutefois les dépliants produits par le Ministère. Des commentaires positifs ont été reçus à propos de ces dépliants, ceux-ci étant jugés bien faits et pouvant éveiller l'intérêt des étudiants. Dans les établissements, les dépliants sont mis à la disposition des étudiants à la réception des services aux étudiants étrangers. Toutefois, il a été mentionné qu'un projet d'immigration ne se vendait pas comme un voyage, et qu'un étudiant voulant immigrer ne demandera pas qu'on lui remette un dépliant mais plutôt qu'il puisse rencontrer une personne ou assister à une séance d'information. Le maintien de ce contact humain est considéré comme un élément important.

Des suggestions ont également été formulées, telles que l'offre de séances d'information par visioconférence, l'ajout d'information et de témoignages dans le site Internet et la diffusion d'information au moment de la délivrance du CAQ. L'importance d'une personne-ressource au MIDI à la disposition des responsables des établissements d'enseignement pour répondre à leurs questions et pour leur transmettre de l'information à jour a été soulignée. La collaboration actuelle entre les établissements et le Ministère est jugée excellente.

Enfin, ce qui est important pour les étudiants étrangers, ce n'est pas de savoir dans quel programme ils doivent s'inscrire mais ce qu'ils doivent faire pour obtenir la résidence permanente

Appréciation des étudiantes et des étudiants étrangers à l'égard de la séance

Un sondage effectué auprès des EE a permis d'apprécier leur degré de satisfaction à l'égard des séances d'information et la pertinence des renseignements transmis. En tout, 186 personnes ayant assisté à une séance entre l'hiver 2010 et l'hiver 2013 inclusivement ont répondu au sondage. La portée de ce sondage est toutefois limitée étant donné le nombre restreint de personnes répondantes et des limites méthodologiques³⁵.

Parmi les EE qui ont répondu au sondage, 21,0 % disent que la dernière séance à laquelle ils ont assisté s'est tenue à l'UQTR, 12,9 % à l'UQAM et 11,8 % au Cégep Beauce-Appalaches. Quinze autres établissements sont cités, chacun par un faible pourcentage de EE. La grande majorité des répondants (84,4 %) ont appris l'existence de la séance d'information par leur établissement d'enseignement et 11,8 % par une connaissance ayant déjà assisté à une séance.

Environ la moitié des EE ont dit qu'ils ne connaissaient pas l'existence du PEQ avant d'avoir assisté à une séance. Plus précisément, 39,8 % ne connaissaient ni le PEQ ni le PRTQ, et 12,9 % connaissaient uniquement le PRTQ. Près des deux tiers (64,5 %) des EE ont répondu n'avoir jamais vu de publicités sur

³⁴ Certains établissements diffusent de l'information sur la résidence permanente dans leur guide d'accueil ou dans leur site Internet (ex. : www.hec.ca/etudiant_etranger/regulier/vie_montreal/immigration/residence.html).

³⁵ Consulter la section sur la méthodologie.

le PEQ, tandis que 17,2 % ont affirmé en avoir vu (principalement de la publicité dans un site Internet); 18,3 % des EE (34 répondants) ont affirmé ne plus s'en rappeler.

A. Satisfaction à l'égard de la séance d'information

Les EE ont été interrogés sur leur satisfaction à l'égard de divers aspects de la séance d'information. Pour les éléments touchant l'inscription et l'accès à la séance, le contenu et le déroulement de la séance et, enfin, l'animation de la séance, les personnes répondantes devaient donner une note sur une échelle allant de 0 à 10, où 0 correspondait à « Tout à fait insatisfait » et 10 à « Tout à fait satisfait ». Une note moyenne a été calculée pour chaque question. Les résultats excluent les répondants qui ne se sont pas exprimés et qui ont répondu « Ne sais pas ». Les résultats ont été regroupés en quatre catégories³⁶ associées chacune à une couleur :

- 0 à 5 = rouge
- 6 ou 7 = jaune
- 8 ou 9 = vert clair
- 10 = vert foncé

Les notes moyennes se situent entre 8,7 et 9,3. La satisfaction pour l'ensemble de ces éléments est élevée, bien qu'il y ait place à amélioration. Les résultats détaillés sont présentés aux figures 9, 10 et 11.

Les EE ont aussi été interrogées sur d'autres aspects de la séance. La quasi-totalité, soit 94,6 % des EE interrogés se sont dits satisfaits de la clarté des renseignements transmis par l'établissement d'enseignement concernant la tenue de la séance d'information. Ils sont aussi nombreux (95,2 %) à avoir dit être satisfaits de la durée de la séance d'information. Les EE ont aussi jugé dans une proportion de 94,6 % que les renseignements transmis lors de la séance étaient clairs.

Enfin, les personnes interrogées sur leur degré de satisfaction globale à l'égard des séances d'information se sont dites très satisfaites à 46,2 % et plutôt satisfaites à 50,0 % (figure 8). Seulement 3,8 % ont été plutôt insatisfaites. Celles-ci ont notamment mentionné le manque de temps pour répondre aux questions. Par ailleurs, aucune personne n'a dit avoir été très insatisfaite. Enfin, la quasi-totalité (94,1 %) des EE recommanderait la séance d'information à une personne dans la même situation qu'eux.

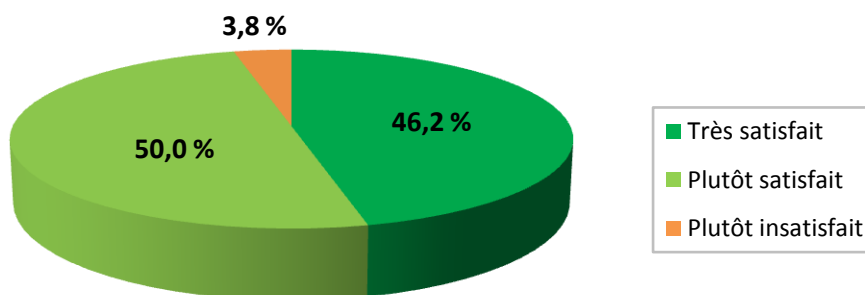


Figure 8 : Satisfaction globale à l'égard de la séance d'information

³⁶ Les notes de 0 à 5 sont jugées très faibles et démontrent une grande insatisfaction. En grand nombre, elles sont signes d'une situation problématique demandant une intervention prioritaire. Les notes de 6 et 7 sont jugées peu élevées. En grand nombre, elles sont signes d'une situation préoccupante, sur laquelle travailler. Les notes 8 et 9 expriment de la satisfaction, mais celle-ci n'est pas totale et il y a place à amélioration. Enfin, la note 10 exprime une satisfaction totale.

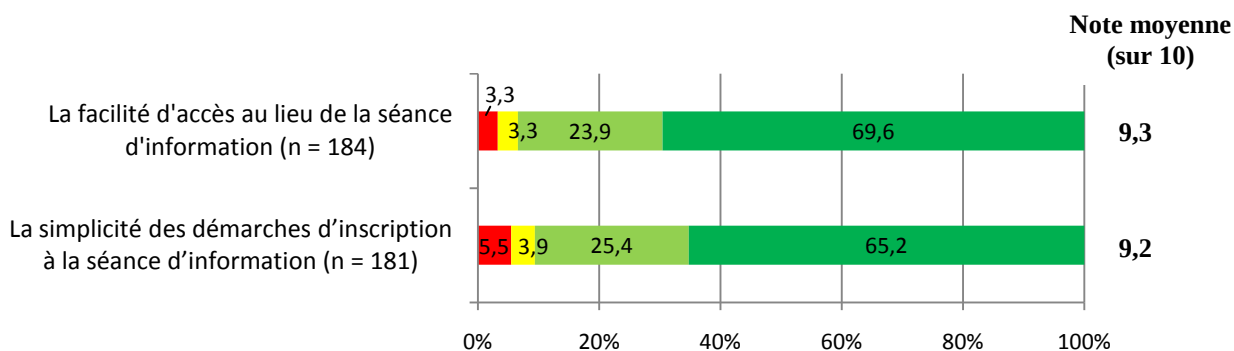


Figure 9 : Satisfaction à l'égard de l'inscription et de l'accès à la séance

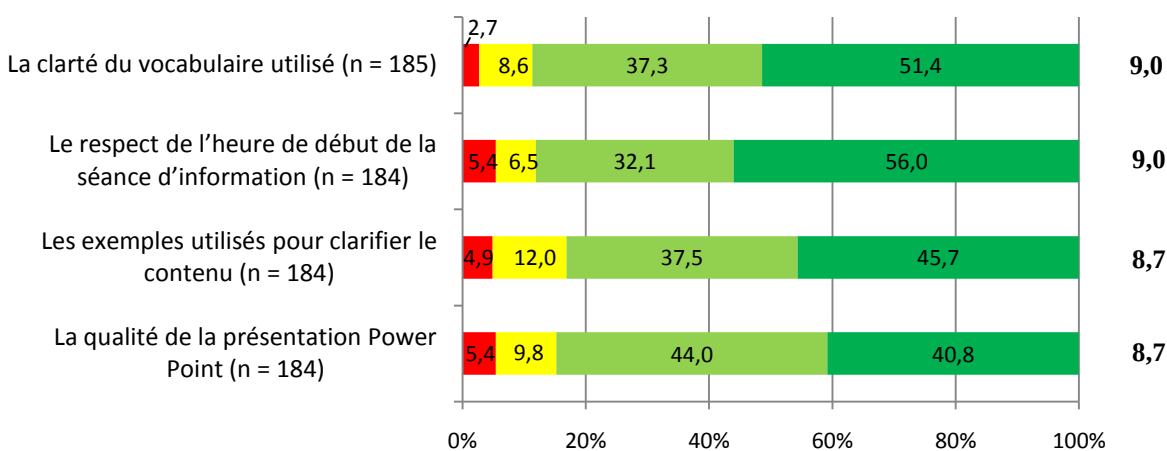


Figure 10 : Satisfaction à l'égard du contenu et du déroulement de la séance

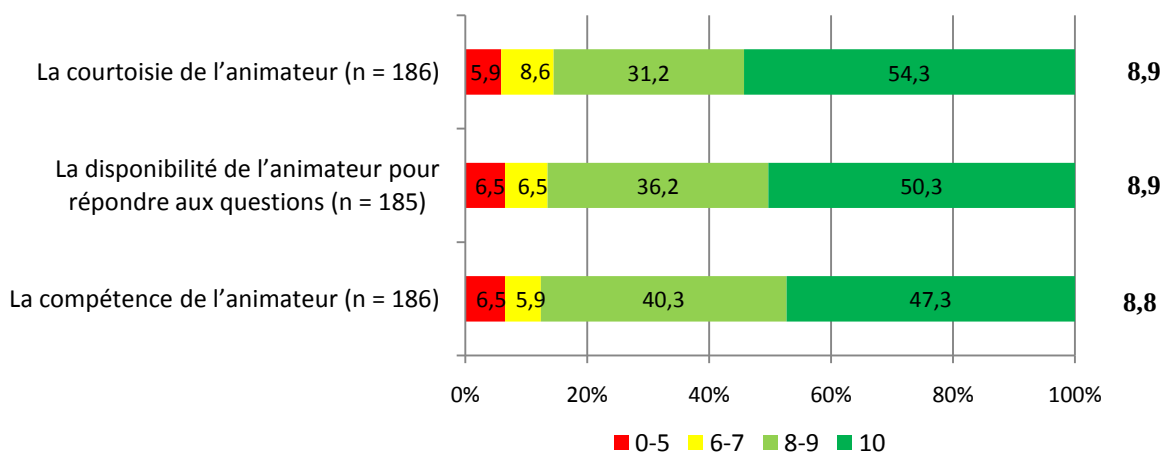


Figure 11 : Satisfaction à l'égard de l'animation de la séance

B. Utilité de la séance d'information

Les personnes répondantes ont aussi été appelées à se prononcer sur le degré d'utilité de la séance pour les informer sur divers aspects³⁷, en donnant une note sur une échelle allant de 0 à 10, où 0 correspondait à « Pas du tout utile » et 10 à « Extrêmement utile ». Les notes moyennes se situent entre 7,8 et 8,9. Les résultats présentés à la figure 12 montrent que pour plusieurs aspects, la séance est jugée peu utile par un pourcentage assez important de personnes, notamment en ce qui a trait aux aspects touchant le fédéral et le PRTQ.

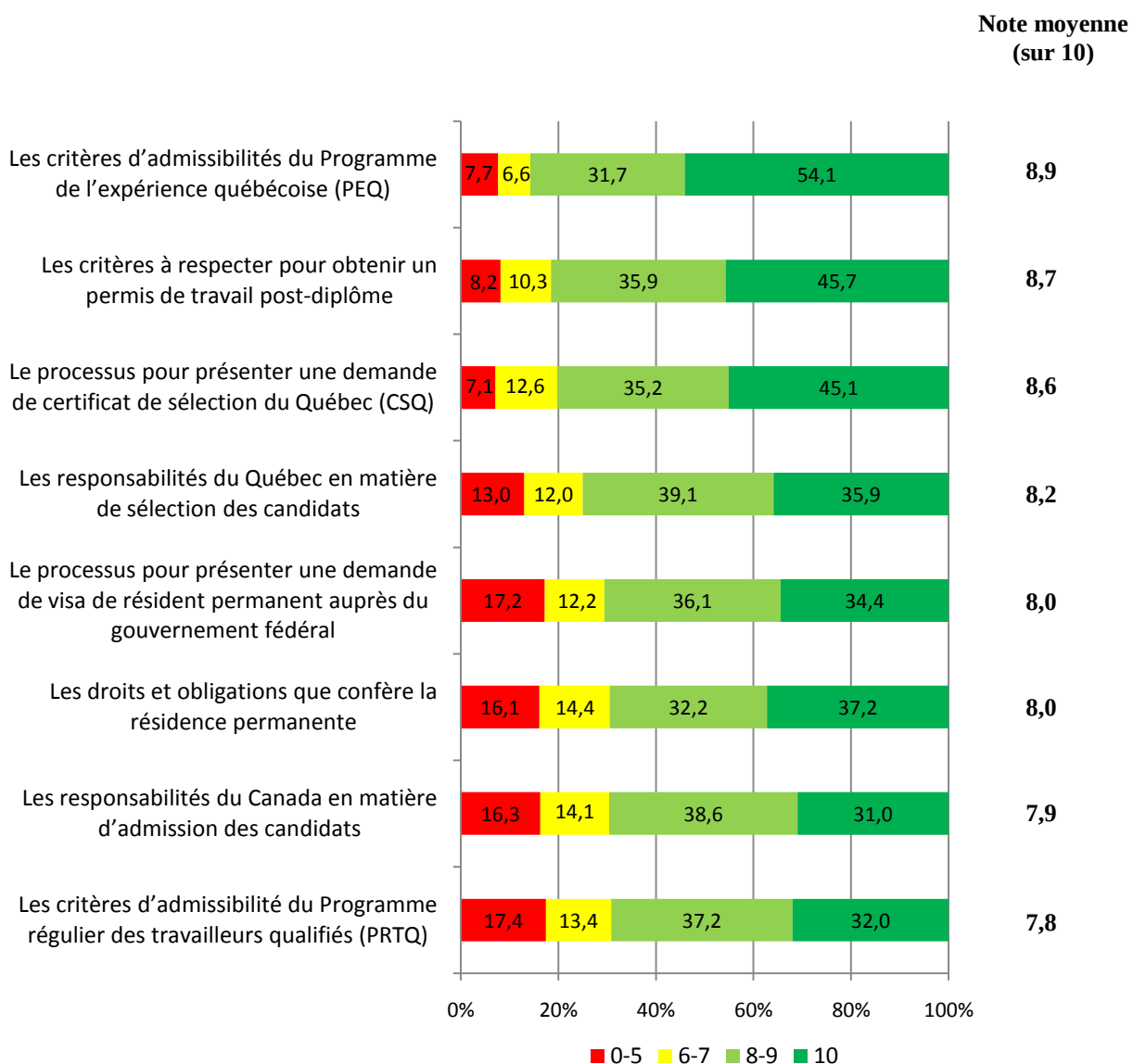


Figure 12 : Utilité de la séance pour informer sur divers aspects

³⁷ Quatre des huit aspects concernent le fédéral.

C. Constats à l'égard des résultats du sondage sur la séance d'information

La satisfaction à l'égard des séances d'information est élevée. Les points à travailler soulignés par les participants des séances sont principalement : accroître le temps alloué aux questions des participants; donner davantage de précisions dans les explications et les appuyer d'exemples concrets; fournir des informations sur les démarches au fédéral.

Toutefois, les résultats du sondage concernant l'utilité de la séance pour donner de l'information sur divers aspects montrent que la séance ne réussit pas toujours à bien informer les EE, particulièrement pour les aspects sous la responsabilité du fédéral³⁸ et les critères d'admissibilité au PRTQ. Néanmoins, le degré d'utilité de la séance pour les critères d'admissibilité du PEQ est élevé.

Fête des étudiantes et étudiants internationaux (dans le cadre du Rendez-vous du savoir)

Elle a lieu chaque automne et est organisée par la CRÉ de Montréal, avec le soutien financier du Ministère, d'Éducation Montréal, de Montréal International, de la Ville de Montréal et des établissements d'enseignement postsecondaires montréalais. Elle s'adresse à tous les nouveaux étudiants étrangers inscrits dans un établissement collégial ou universitaire montréalais. Le Ministère y tient un kiosque³⁹ où il donne de l'information sur le PEQ. En plus du kiosque d'information, un haut dirigeant du Ministère est habituellement présent à l'activité. Ainsi, en 2010, la sous-ministre, madame Marie-Claude Champoux, y a prononcé une allocution. Elle a parlé du PEQ et mentionné que les talents des jeunes ont une place au Québec : « Voilà pourquoi nous aimerions que, pour vous, le Québec ne soit pas seulement un lieu de passage, mais un projet d'avenir⁴⁰. » En 2013, une capsule vidéo de la ministre a été diffusée durant la cérémonie d'ouverture. La participation du Ministère s'inscrit dans le cadre de l'entente spécifique triennale en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles dans la région de Montréal entre la CRÉ de Montréal et le Ministère.

Jusqu'à maintenant, quatre éditions ont eu lieu :

- 1^{re} édition le 20 octobre 2010 = environ 1 200 étudiants étrangers
- 2^e édition le 5 octobre 2011 = environ 1 500 étudiants étrangers
- 3^e édition le 14 novembre 2012 = environ 1 500 étudiants étrangers
- 4^e édition le 30 octobre 2013 = environ 1 000 étudiants étrangers

Accueil plus

La CRÉ de Montréal offre un service d'accueil à l'aéroport pour les étudiants étrangers, auquel le Ministère et les établissements d'enseignement universitaires et collégiaux du Québec participent. Ce service est coordonné conjointement par la CRÉ de Montréal et le Bureau de coopération interuniversitaire. Il est offert pendant les mois d'août et de septembre, lorsque la grande majorité des étudiants étrangers arrivent. Le site Internet *Accueil plus* permet aux étudiants de s'inscrire en ligne afin d'accélérer leur temps de passage à la frontière à l'aéroport. Un lien⁴¹ menant vers de l'information pour demeurer au Québec à titre permanent est accessible dans la section Liens utiles de ce site.

³⁸ À ce sujet, il est à noter que les séances étaient auparavant animées avec un représentant du fédéral. Elles sont désormais uniquement animées par des représentants du Ministère, le fédéral n'y participant plus (fermeture du service aux étudiants).

³⁹ Lors des entretiens, il a été mentionné que le kiosque gagnerait à présenter plus d'outils promotionnels et d'ainsi être plus attractif.

⁴⁰ *Rendez-vous du savoir*, article de l'intranet du 8 novembre 2010, Ministère.

⁴¹ www.accueilplus.ca/liens.aspx?lang=fr [consulté en avril 2014]

Site Étudier à Montréal⁴²

Ce site est un outil promotionnel pour les étudiants étrangers afin de les inciter à venir étudier à Montréal. Une section porte sur le prolongement du séjour et donne de l'information brève sur les permis de travail. Elle dirige aussi la clientèle vers la page du Ministère mais il n'y a pas d'information sur le PEQ ni sur l'immigration permanente.

Autres activités de la CRÉ de Montréal

La CRÉ de Montréal organise des activités pour les EE. Ces activités ont pour but de favoriser la rétention d'EE finissants et de faire découvrir aux étudiants des secteurs d'emploi en pénurie de main-d'œuvre. Les étudiants visitent deux ou trois entreprises et s'entretiennent ensuite avec le personnel des ressources humaines pour discuter par exemple du processus d'embauche (soumission du curriculum vitae). Le Ministère étant un partenaire financier de la CRÉ de Montréal, il est invité à venir présenter le PEQ et les démarches administratives liées à l'immigration permanente. La CRÉ juge importante et souhaitable la présence de représentants du Ministère à ses activités. Cela répond selon elle à un besoin.

Microsite Ma place au Québec⁴³

Ce microsite promotionnel présente dix capsules vidéo de témoignages d'étudiants étrangers qui ont fait l'expérience d'étudier au Québec, dont un petit nombre mentionne envisager s'établir au Québec après leurs études⁴⁴. Créé en 2012, le microsite était accompagné d'une campagne publicitaire Web menée conjointement par les ministères de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Relations internationales et de la Francophonie. Cette campagne visait à attirer vers le site promotionnel des étudiants étrangers de 18 ans et plus intéressés à étudier à l'étranger. Le Mexique (campagne du 2 avril au 31 mai 2012) et la Chine (campagne du 1^{er} avril au 25 août 2012) faisaient partie des pays ciblés. La campagne⁴⁵ est terminée mais le site est toujours en ligne.

Des commentaires positifs et négatifs ont été formulés sur l'utilité du site pour la promotion auprès des EE déjà au Québec. Pour une des personnes interrogées, les témoignages d'étudiants étrangers qui étudient dans des cégeps permettraient aux étudiants de s'y reconnaître alors que pour une autre, ce site serait destiné aux personnes à l'étranger et peu approprié pour les EE déjà au Québec. Il a aussi été mentionné que le site donne une vision idéalisée de l'immigration au Québec.

Journées Étudier au Québec (France)

Il s'agit d'une tournée d'information en France qui réunit des établissements d'enseignement supérieur du Québec. Le BIQ de Paris accompagne les établissements participants et le Ministère est partenaire de l'événement. Le BIQ de Paris tient un kiosque et donne des séances d'information durant lesquels est transmise de l'information sur le PEQ. Deux tournées sont effectuées par année (automne et hiver) (tableau 20). Les étudiants francophones ou francophiles sont ciblés, ce qui inclut les étudiants français et les étudiants étrangers (en situation régulière) en France.

⁴² www.bienvenueamontreal.org [consulté en avril 2014]

Projet de Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation (CRÉ de Montréal)

⁴³ www.maplaceauquebec.ca [consulté en avril 2014]

⁴⁴ Le PEQ n'est toutefois pas mentionné.

⁴⁵ Cette campagne a été évaluée par la firme Zins Beaudesne et associés (Rapport final – mars 2013).

Les journées *Étudier au Québec* constituent une tribune stratégique pour promouvoir le programme. En effet, entre la création du programme et le 31 octobre 2013, 1 478 certificats de sélection ont été délivrés à des personnes diplômées au Québec en provenance de la France et à des membres de leur famille⁴⁶. Il est pertinent de mentionner qu'en vertu de l'accord Québec-France, les citoyens français sont exemptés de droits de scolarité majorés et paient les mêmes droits que les étudiants québécois⁴⁷. Les jeunes Français (18 à 35 ans) sont de plus nombreux à participer au Programme vacances-travail⁴⁸.

Tableau 20 : Journées Étudier au Québec

Année	Période	Nombre d'étudiants joints	Lieu
2012	6 au 13 février 2012	séances (n=12)	n. d.
2013	5 au 9 février 2013	environ 1500 [500 au kiosque et 1000 aux séances (n=10)]	Région parisienne
	5 au 10 octobre 2013	environ 1500 [700 au kiosque et 800 aux séances (n=8)]	Strasbourg, Nantes, Rennes, Paris, Lille
2014	5, 7 et 8 février 2014	n. d.	Région parisienne

PROMOTION POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Séances d'information, site Internet et dépliants de Montréal International

Une entente de partenariat a été établie entre le Ministère et Montréal International (MI) pour faire la promotion de la résidence permanente auprès des travailleurs temporaires du Grand Montréal. L'entente permettait au Ministère de bénéficier du réseau de contacts de MI auprès des employeurs.

Cette entente incluait l'offre de séances d'information aux travailleurs temporaires (tableau 21). Ces séances étaient données en français et en anglais dans les locaux de MI, à raison d'une fois semaine environ.

MI fournissait également de l'information sur son site Internet www.residencepermanente.ca. Ce site aurait accueilli 25 529 visiteurs uniques en 2010⁴⁹.

Enfin, MI a produit deux dépliants en français et en anglais :

- *Devenez résident permanent et Becoming a permanent resident* (destinés à la promotion de la résidence permanente auprès des TT du Grand Montréal);
- *Retenir le talent : un investissement payant! et Retaining talent: a profitable investment!* (destinés à la promotion de la résidence permanente auprès des entreprises et des institutions du Grand Montréal qui emploient des TT).

⁴⁶ Au 31 août 2013, 28,5 % des CSQ émis par le Ministère ont été délivrés dans le cadre du PEQ, ce qui représente 1369 personnes.

⁴⁷ Cette situation pourrait toutefois changer. La possibilité d'harmoniser le coût des études des Français avec celui des étudiants canadiens des autres provinces a été évoquée par le gouvernement au printemps 2014.

⁴⁸ La participation à ce programme peut rendre la personne admissible au PEQ (volet travailleurs temporaires), si toutes les exigences sont remplies.

⁴⁹ Montréal International, *Bilan annuel 2013*, p.44.

Signé en 2012, le montant du contrat avec MI s'élevait à 60 000 \$. Une somme de 1 362 \$ a aussi été allouée en 2012-2013 pour la production d'une nouvelle brochure de promotion sur le PEQ destinée aux travailleurs temporaires.

Tableau 21 : Nombre de séances offertes⁵⁰ et de travailleurs temporaires y ayant participé

Année	Nombre de travailleurs temporaires (nombre de séances)
2010	851 (n. d.)
2011	1 144 (132 séances)
2012	468 (57 séances)
2013	695 (88 séances)

Séances d'information offertes par Québec International

Un partenariat existe également entre l'agence Québec International et le Ministère. En 2012, 12 séances d'information sur la résidence permanente ont permis de joindre 247 personnes et en 2013, 13 séances d'information ont permis de joindre 355 personnes⁵¹. Des séances sont données dans les locaux de la Direction régionale de Québec du Ministère et un conseiller de la direction y participe.

Journées Québec (Europe)

Les Journées Québec sont des missions de recrutement à l'étranger qui permettent à des employeurs québécois qui n'arrivent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre au Québec de rencontrer des candidates et candidats qualifiés qui répondent aux profils recherchés, dans des secteurs ciblés du marché du travail. Les personnes qui participent aux Journées Québec souhaitent venir travailler au Québec. Celles qui ne sont pas détentrices d'un CSQ pourraient devenir admissibles au PEQ, après avoir obtenu le statut de travailleur temporaire.

De l'information sur le programme est donnée par le personnel présent au kiosque du BIQ de Paris. Le nombre de personnes potentiellement jointes correspond au nombre de candidats convoqués qui se sont présentés en entrevue et qui sont passés au kiosque. Le tableau 22 présente le nombre de candidats convoqués à chacune des éditions des Journées Québec depuis l'entrée en vigueur du PEQ.

Au Québec, Québec International, Montréal International, la Société de développement économique de Drummondville et Sherbrooke Innopole agissent à titre de partenaires pour l'organisation de l'événement. À l'étranger, ce sont des organismes des territoires visés et la Délégation générale du Québec à Paris.

⁵⁰ Ces nombres excluent les séances offertes en entreprises, dans les organisations et les universités.

⁵¹ Sources : Bilans 2012 et 2013 de Québec International.

Tableau 22 : Journées Québec

Édition	Période	Nombre de candidats convoqués	Villes	
3 ^e	juin 2010	291	Paris	
4 ^e	mai 2011	697	Paris	Toulouse
5 ^e	décembre 2012	1 465	Paris	Lyon
6 ^e	juin 2012	1 650	Paris	Bruxelles
7 ^e	décembre 2012	1 726	Paris	Barcelone
8 ^e	juin 2013	1 411	Paris	Bruxelles
9 ^e	novembre-décembre 2013	1 371	Paris	

PROMOTION DES BUREAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER POUR LES DEUX CLIENTÈLES

Les activités de promotion du PEQ varient selon les régions du monde et les caractéristiques des personnes intéressées à immigrer au Québec. Les bureaux d'immigration à l'étranger participent entre autres aux salons de l'éducation internationale sur plusieurs territoires. Les activités par région sont présentées au tableau 23.

Tableau 23 : Activités promotionnelles à l'étranger, par région

Régions	Promotion
Mexique	- Foire d'études de 2^e et de 3^e cycle et foire d'emploi à l'international – 11 et 12 septembre 2013 Kiosque; 7 000 visiteurs et 350 personnes rencontrées individuellement - Foire d'études de l'Université nationale autonome du Mexique – 20 novembre 2013 237 personnes rencontrées individuellement et 121 personnes présentes à une séance d'information sur l'offre en éducation et en immigration du Québec Promotion conjointe avec le secteur de l'éducation de la DGQM⁵²; kiosque de l'ambassade du Canada avec une section « Éducation et immigration au Québec »; séance au centre administratif de l'université - Journée d'emploi pour les anciens diplômés du lycée franco-mexicain de Mexico et journée d'étude pour les étudiants actuels désirant poursuivre des études de 1^{er} cycle universitaire (6 décembre 2013) Kiosques du Ministère et de la délégation; présence de l'Université Laval

⁵² Délégation générale du Québec à Mexico.

Régions	Promotion
Brésil	- Foire Imagine étudier au Canada – édition 2013 (septembre) Promotion du PEQ – EE effectuée pour la première fois Plus de 10 000 visiteurs au total; plus de 1 000 personnes rencontrées individuellement ou en petits groupes; kiosque du Québec [BIQ et Bureau du Québec à São Paulo (BQSP)]; 5 000 dépliants distribués - Séance d'information en ligne pour les EE le 20 septembre 2013, donnée par l'attachée en promotion du BIQ de Mexico et l'attaché en éducation du BQSP portant sur les études au Québec et sur la possibilité de demeurer au Québec en faisant une demande au PEQ (80 personnes) - Distribution de 1 000 dépliants PEQ – EE en octobre 2013 à 7 Alliances françaises du Brésil détentrices d'une entente en francisation avec le Ministère Public cible : étudiants et professionnels brésiliens intéressés à suivre des cours de français - Présence lors des missions de recrutement de TT de Québec International au Brésil organisées avec le soutien du BIQ de Mexico : 1^{re} édition : octobre 2011 à São Paulo et Curitiba 2^e édition : août 2012 à São Paulo et Recife; 160 candidats joints 3^e édition : septembre 2013; mission virtuelle; 2 séances en ligne d'information sur l'immigration temporaire et le PEQ ; 200 candidats joints - Séances d'information en ligne et en personne (depuis août 2012) Plus de 11 500 personnes jointes durant environ 80 séances (données jusqu'au 4 décembre 2013); présentation sur le PRTQ avec mention rapide du PEQ - Pas d'activité en 2010 et 2011
Asie	- Présence en 2011 et 2012 aux salons de l'éducation internationale en Chine : - Février 2011 : Hong Kong; environ 30 personnes jointes - Mars 2011 : Beijing; environ 200 personnes jointes - Mars 2012 : Beijing; environ 500 personnes jointes - Octobre 2012 : Beijing, Xi'an et Shanghai; environ 1 300 personnes jointes Pas d'activité en 2013 - Pas d'activité de promotion pour les TT (région considérée comme ne représentant pas un bassin potentiel intéressant pour les TT)
Europe de l'Ouest	- Journées Étudier au Québec (voir section du rapport à ce sujet) - Journées Québec (voir section du rapport à ce sujet)
Europe de l'Est	- Pas d'activités de promotion spécifiques au PEQ; mention lors des séances d'information de la possibilité d'immigration temporaire et du passage possible à l'immigration permanente au moyen du PEQ et réponses aux questions à ce sujet - Région où les candidats sont intéressés par l'immigration permanente et non par l'immigration temporaire. La promotion est difficile à faire, car parler d'immigration est mal vu des autorités de certains pays. Pour ces raisons, aucune activité promotionnelle n'a été faite dans les établissements d'enseignement.
Afrique	Séance d'information virtuelle offerte par le BIQ de Paris, incluant de l'information sur le PEQ

Selon les commentaires recueillis, les efforts de promotion du PEQ en Asie pourraient être déployés davantage. Il s'agirait d'un levier très intéressant pour attirer des étudiants chinois et asiatiques au Québec et qui permettrait d'encourager l'apprentissage du français depuis l'étranger.

Par ailleurs, le développement d'outils promotionnels en espagnol est important pour le BIQ de Mexico. La promotion du PEQ auprès des EE est effectuée dans les foires d'éducation depuis que le dépliant promotionnel est disponible en espagnol. Ce BIQ ne fait actuellement pas de promotion auprès des TT mais il développe du matériel promotionnel en espagnol et envisage de faire de la promotion sur des activités telles que des missions de recrutement avec Québec International. La promotion du programme des TT se ferait difficilement sans la participation et l'accompagnement d'une entreprise québécoise prête à embaucher.

3.2.2.2 La connaissance du PEQ

Des EE (n=1 577) dont la demande de CAQ a été acceptée ou qui étaient en attente d'une réponse et des TT dont la demande de CAQ a été acceptée (n=366) ont été interrogés quant à leur connaissance de la possibilité de faire une demande de CSQ dans le but d'obtenir la résidence permanente, ainsi que sur leur connaissance des deux programmes d'immigration permanente, soit le PEQ et le PRTQ.

Selon les résultats obtenus (tableau 24), un plus grand pourcentage de TT (82,2 %) que de EE (63,9 %) disent savoir qu'il est possible de faire une demande de CSQ. Le pourcentage des EE qui ne connaissent pas cette possibilité est ainsi élevé. Il représente plus du tiers des EE.

Tableau 24 : Connaissance de l'existence de la possibilité de faire une demande de CSQ

Savez-vous que les EE/TT peuvent faire une demande de CSQ en vue de demeurer au Québec à titre de résidents permanents?	EE		TT	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	1 007	63,9	301	82,2
Non	570	36,1	65	17,8
Total	1 577	100,0	366	100,0

Par ailleurs, une partie importante des personnes qui connaissent la possibilité de soumettre une demande de CSQ disent ne connaître ni le PEQ ni le PRTQ, soit 42,1 % des EE et 20,3 % des TT. Ces personnes savent qu'il est possible d'immigrer de façon permanente mais elles ne connaissent pas les programmes qui permettent de le faire. Fait plus surprenant, 13,0 % des EE et 27,7 % des TT qui disent ne pas connaître la possibilité de présenter une demande de CSQ disent connaître au moins un des deux programmes.

Dans l'ensemble des répondants interrogés, seul 36,0 % des EE et 63,7 % des TT affirment connaître le PEQ (tableau 25). Ainsi, une partie importante de la clientèle dit ne pas connaître le programme, soit 64 % des EE et 36,3 % des TT.

Tableau 25 : Connaissance de l'existence du PEQ et du PRTQ

Connaissez-vous l'existence du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) décrits ci-dessus?	EE		TT	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui, je connais les deux programmes	396	25,1	162	44,3
Non, je connais seulement le PEQ	172	10,9	71	19,4
Total de ceux connaissant le PEQ	568	36,0	233	63,7
Non, je connais seulement le PRTQ	89	5,6	25	6,8
Non, je ne connais aucun des deux programmes	920	58,3	108	29,5
Total de ceux ne connaissant pas le PEQ	1 009	64,0	133	36,3
Total	1 577	100,0	366	100,0

3.2.2.3 Les moyens par lesquels la clientèle prend connaissance de l'existence du PEQ

Il a été demandé aux étudiants étrangers qui avaient présenté une demande de CAQ (n=568) ou de CSQ (n=1 000), et qui connaissaient le PEQ, par quels moyens ils en avaient appris l'existence. Au total, 1 568 étudiants ont répondu à cette question. Les étudiants pouvaient mentionner plusieurs moyens. Les résultats sont présentés à la figure 13. Le site Internet Immigration-Québec est le moyen le plus souvent mentionné, soit par 62,6 % des EE. Ensuite, environ un tiers des répondants ont mentionné un établissement d'enseignement au Québec, un autre EE ou une connaissance ayant soumis une demande. Les séances d'information offertes par le Ministère arrivent en 4^e position, et sont mentionnées par 15,6 % des EE. D'autres moyens ont aussi été mentionnés mais par de faibles pourcentages de répondants.

Deux de ces moyens relèvent du Ministère, un est lié au bouche à oreille et un autre est lié aux établissements d'enseignement avec lesquels le Ministère entretient des relations.

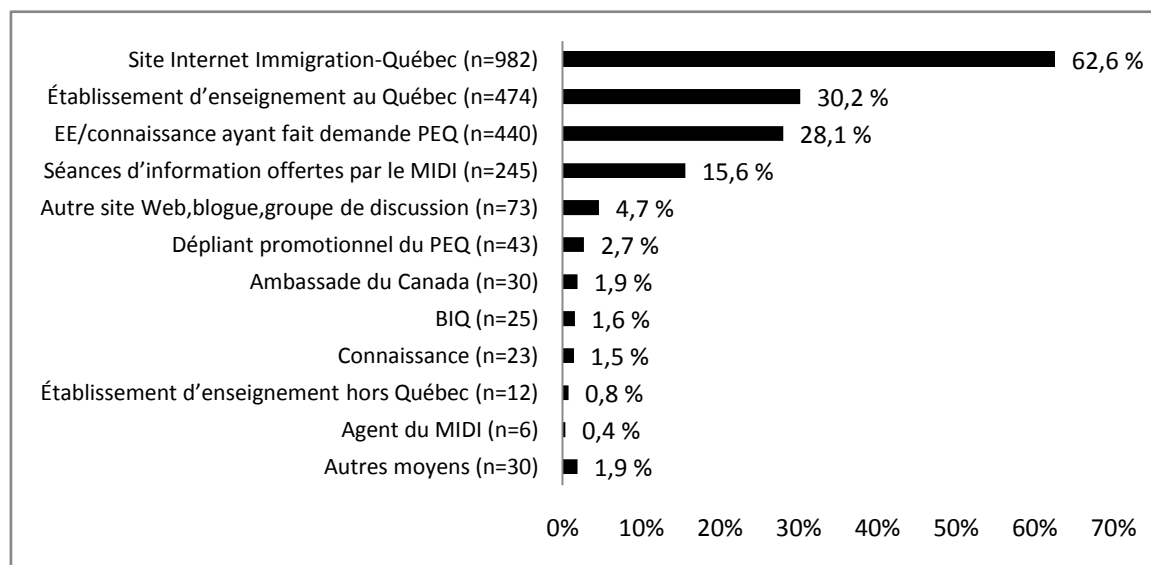


Figure 13 : Moyens par lesquels les étudiants étrangers ont appris l'existence du PEQ – Données des sondages

La même question a été posée aux travailleurs temporaires spécialisés qui avaient présenté une demande de CAQ (n=233) ou de CSQ (n=1 085), et qui connaissaient le PEQ. Au total, 1 318 travailleurs ont répondu à la question. Les travailleurs pouvaient aussi mentionner plusieurs moyens. Les résultats sont présentés à la figure 14. Le site Internet Immigration-Québec est le moyen le plus mentionné, soit par 53,2 % des TT. Ensuite, presque un tiers (30,0 %) des répondants ont mentionné un autre TT ou une connaissance ayant soumis une demande. Les séances d'information offertes par Montréal International sont le 3^e moyen le plus mentionné, soit par 19,5 % des TT. D'autres moyens ont aussi été mentionnés mais par de faibles pourcentages de répondants.

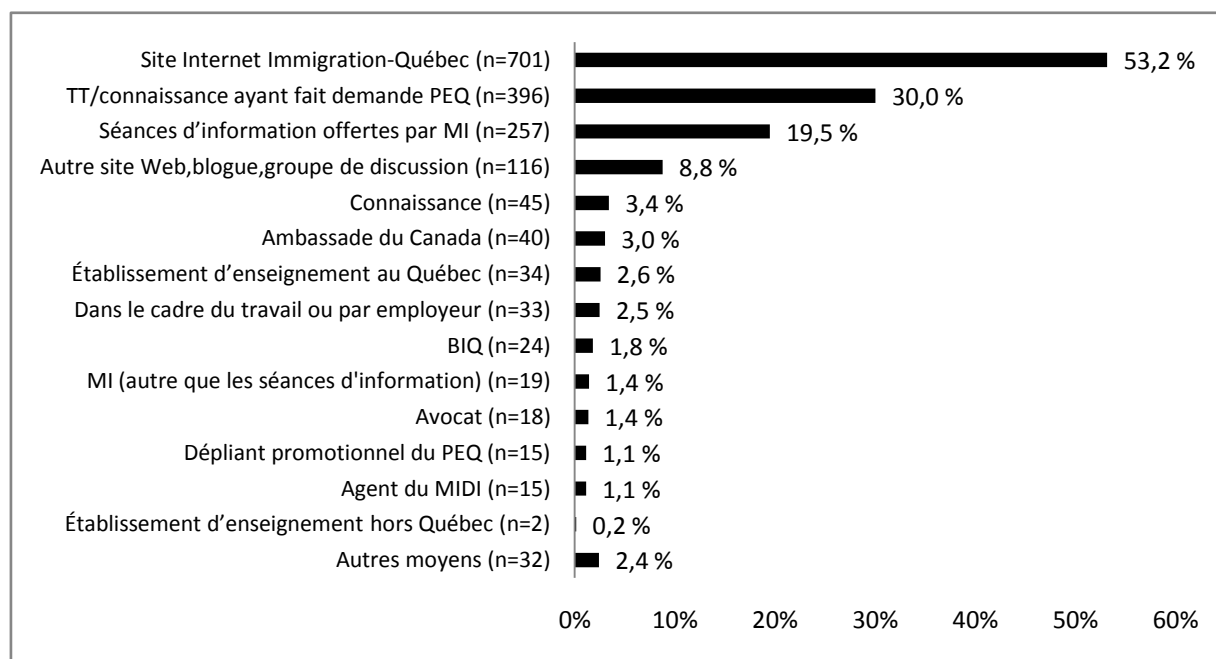


Figure 14 : Moyens par lesquels les travailleurs temporaires ont appris l'existence du PEQ – Données des sondages

Ces résultats montrent que le site Internet Immigration-Québec joue un rôle majeur pour informer les EE ou les TT. Le bouche à oreille est également important tout comme les séances d'information. La poursuite de l'offre par le Ministère de séances dans les établissements scolaires et le soutien de ces derniers ainsi que les séances offertes par MI sont ainsi pertinentes. Les dépliants sont quant à eux peu mentionnés et leur rôle semble marginal.

Par ailleurs, de l'information sur la prise de connaissance du PEQ est recueillie en continu au moyen des formulaires⁵³ de demande de CSQ au programme (tableaux 26 et 27). Les réponses obtenues par ce moyen diffèrent en partie de celles obtenues dans les sondages réalisés pour la présente évaluation. Par exemple, pour 2013, les associations professionnelles ont été mentionnées par plus d'un TT sur dix alors que ce moyen d'information n'a pas été mentionné dans les sondages. Ce choix n'y était cependant pas offert, bien qu'il fût possible de le mentionner dans la catégorie Autre. Une différence est aussi notée pour le site Internet, qui est mentionné par un plus faible pourcentage de personnes. Toutefois, le formulaire ne référait pas spécifiquement au site du Ministère, contrairement aux sondages. De plus, des limites et des mises en garde dans l'interprétation des données des formulaires sont à considérer.

⁵³ Question 13 du formulaire *Demande de certificat de sélection du Québec – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplôme du Québec* (version janvier 2014) et question 12 du formulaire *Demande de certificat de sélection du Québec – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Travailleur temporaire* (version janvier 2014).

Ainsi, bien que la question soit présente dans chacun des formulaires, elle n'est pas obligatoire. Néanmoins, presque tous les candidats y ont répondu. De même, il n'y a pas de consignes sur la façon de répondre à la question, ce qui peut influencer les réponses reçues. En effet, le formulaire en format PDF dynamique ne permet qu'un seul choix de réponse à cette question. Si une personne le remplit en format papier, elle pourra toutefois inscrire plusieurs choix.

Cependant, la collecte d'information au moyen des formulaires de demande est intéressante puisqu'elle permet de recueillir l'information pour chaque candidat sans effort additionnel. De plus, lorsqu'ils répondent, les demandeurs sont plus près de leur expérience alors qu'un délai peut amener un oubli, un sondage ultérieur reposant sur la mémoire. Il serait donc souhaitable de mieux tirer profit de cette question, en y ajoutant une consigne et en révisant les choix offerts.

Tableau 26 : Moyens par lesquels les étudiants étrangers ont appris l'existence du PEQ – Données des formulaires

Moyens	2010		2011		2012		2013		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Milieu scolaire	155	28,4	383	38,1	514	36,8	530	37,5	1 582
Parents ou ami	146	26,8	187	18,6	298	21,3	288	20,4	919
Site Internet, blogue, groupe de discussion	146	26,8	197	19,6	250	17,9	257	18,2	850
Séance d'information – gouv. du Québec	94	17,2	174	17,3	288	20,6	242	17,1	798
Ambassade ou gouvernement du Canada	32	5,9	53	5,3	39	2,8	79	5,6	203
Association professionnelle	10	1,8	6	0,6	31	2,2	77	5,5	124
Avocat ou consultant en immigration	30	5,5	71	7,1	32	2,3	29	2,1	162
Publicité	13	2,4	11	1,1	9	0,6	20	1,4	53
Employeurs du Québec	15	2,8	7	0,7	11	0,8	17	1,2	50
Montréal International	11	2,0	13	1,3	9	0,6	5	0,4	38
Reportage	10	1,8	9	0,9	3	0,2	3	0,2	25
Total	662		1 111		1 484		1 547		4 804
EE qui ont répondu	545		1 004		1 398		1 412		4 359

Note : données au 31 octobre 2013

Tableau 27 : Moyens par lesquels les travailleurs temporaires ont appris l'existence du PEQ – Données des formulaires

Moyens	2010		2011		2012		2013		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Parents ou ami	142	17,8	231	21,6	480	32,4	478	34,3	1 331
Site Internet, blogue, groupe de discussion	196	24,5	240	22,4	371	25,1	391	28,1	1 198
Montréal International	301	37,7	436	40,7	301	20,3	182	13,1	1 220
Ambassade ou gouvernement du Canada	68	8,5	81	7,6	103	7,0	161	11,6	413
Association professionnelle	19	2,4	15	1,4	90	6,1	154	11,1	278
Employeurs du Québec	62	7,8	70	6,5	129	8,7	147	10,6	408
Séance d'information – gouv. du Québec	24	3,0	26	2,4	67	4,5	62	4,5	179
Avocat ou consultant en immigration	87	10,9	86	8,0	30	2,0	27	1,9	230
Milieu scolaire	10	1,3	9	0,8	13	0,9	24	1,7	56
Reportage	17	2,1	5	0,5	2	0,1	3	0,2	27
Publicité	12	1,5	0	0,0	3	0,2	7	0,5	22
Total	938		1 199		1 589		1 636		5 362
TT qui ont répondu	799		1 070		1 481		1 393		4 743

Note : données au 31 octobre 2013

3.2.2.4 Connaissance du PEQ par les employeurs

Le sondage réalisé auprès des employeurs ayant fait des démarches de validation d'une offre d'emploi temporaire (n=190) a permis de constater que seulement 45,3 % d'entre eux disent connaître le PEQ, ce qui est peu, considérant que 84,2 % jugent qu'il serait avantageux pour leur organisation de pouvoir retenir les travailleurs étrangers. Cela est toutefois supérieur au pourcentage de ceux disant connaître le PRTQ, soit 25,3 %. Les principaux moyens par lesquels les répondants ont appris l'existence du PEQ sont par le site Internet Immigration-Québec (47,7 %), par Montréal International (20,9 %) et par un consultant ou un avocat (16,3 %). De ceux qui connaissent le programme, 54,7 % l'ont déjà recommandé à un TT. La raison la plus souvent mentionnée pour faire cette recommandation, soit par 85,1 % des répondants, est le court délai de traitement de la demande.

Seulement 20,9 % des répondants qui disent connaître le PEQ mentionnent que leur entreprise a déjà participé à des séances d'information sur le programme et 17,4 % disent avoir eu connaissance des publicités du programme (dépliant, courriel, publicité dans un site Internet, etc.).

Le nombre de répondants invite à interpréter ces résultats avec prudence. Toutefois, ils vont dans le sens des résultats obtenus auprès des EE et des TT. Ainsi, le site Internet joue un rôle important pour faire connaître le programme, Montréal International un peu moins, alors que les dépliants semblent avoir un rôle négligeable. De plus, plus de la moitié des employeurs qui connaissent le programme en parlent à leurs travailleurs. Toutefois, près de la moitié des employeurs ne connaissent pas le programme et ne peuvent donc en parler.

Question d'évaluation :

- À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?

Constats :

- Les activités de promotion ne permettent pas de joindre et d'informer l'ensemble de la clientèle :
 - Une partie importante des EE (64,0 %) disent ne pas connaître le PEQ. Le site Internet du Ministère, les établissements d'enseignement (incluant les séances qui y sont offertes) et le bouche à oreille (d'une personne ayant présenté une demande) sont les moyens par lesquels la quasi-totalité des EE ont pris connaissance du programme.
 - Une partie importante des TT (36,3 %) disent ne pas connaître le PEQ. Le site Internet du Ministère, les séances offertes par Montréal International et le bouche à oreille (d'une personne ayant présenté une demande) sont les moyens par lesquels la quasi-totalité des TT ont pris connaissance du programme.
 - Moins de la moitié des employeurs, soit 45,3 %, disent connaître le PEQ. Ils ne peuvent donc pas en faire la promotion auprès de leurs travailleurs temporaires.
- Un formulaire d'inscription qui permet aux étudiants étrangers de recevoir de l'information est présentement en ligne dans le site du Ministère mais aucune information ne leur est transmise.
- De la promotion auprès des étudiants ayant reçu un CAQ n'est pas effectuée malgré la disponibilité des courriels pour les joindre facilement et sans frais. Ces courriels ne sont pas disponibles pour les TT ou ils le sont difficilement.

- Les séances d'information destinées aux EE sont utiles pour leur donner de l'information sur le PEQ. Les étudiants en sont très satisfaits et les établissements d'enseignement les considèrent importantes. Cependant, ces séances ne sont pas offertes dans tous les établissements d'enseignement et sur tout le territoire québécois.
- Les établissements d'enseignement apprécient les dépliants mais ils souhaiteraient avoir plus de matériel promotionnel. Étant donné les changements fréquents au programme, les dépliants ne sont toutefois pas toujours à jour. La promotion faite à l'étranger nécessite de plus leur traduction. Néanmoins, un pourcentage négligeable de la clientèle dit avoir pris connaissance du PEQ par ce moyen.
- En raison de compressions budgétaires, Citoyenneté et Immigration Canada ne participe plus aux séances d'information alors que des besoins en matière d'information par rapport au processus fédéral ont été exprimés.

3.2.3 Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?

Les entretiens réalisés et la lecture des documents administratifs ont permis d'identifier divers facteurs qui ont influencé ou qui influencent actuellement la mise en œuvre du programme ainsi que les obstacles rencontrés et les difficultés éprouvées. Ces facteurs sont présentés ci-dessous. Il est à noter qu'aucun obstacle majeur à la mise en œuvre du programme n'a été soulevé lors des entretiens.

Les résultats concernant la satisfaction de la clientèle à l'égard du processus pour présenter une demande sont également traités dans cette section. Enfin, les travaux réalisés ou en voie de réalisation pour améliorer la mise en œuvre du programme sont abordés.

3.2.3.1 Facteurs et difficultés influençant la mise en œuvre

Des éléments ont été identifiés en rapport avec la création et le lancement du programme ainsi qu'avec sa mise en œuvre de façon plus générale.

Création et lancement du programme

- **Programme qui fait suite à une annonce du premier ministre de l'époque**

Une importance et un suivi particulier et étroit ont été accordés au développement et à la mise en œuvre du programme.

- **Court délai accordé pour élaborer le programme**

L'élaboration du programme, des règles et du manuel de procédures a été effectuée dans un délai très court. Selon un membre du personnel, ce court délai n'a pas permis de faire tous les arrimages nécessaires pour le cheminement des dossiers, et des aspects à considérer ont pu ne pas être cernés au départ.

- **Non-ajout de ressources additionnelles**

Les ressources ont été puisées à même l'effectif de la DIEQ. Du personnel régulier qui travaillait sur les dossiers des étudiants étrangers y a été affecté. D'autres projets étaient en même temps mis en œuvre (placement en ligne) et les départs à la retraite n'étaient pas remplacés.

Mise en œuvre

- **Modifications fréquentes apportées au programme**

Les changements nécessaires aux formulaires, au guide des procédures, aux aide-mémoire, à l'information diffusée (site Internet et autres), aux instructions et à l'administration ne sont pas toujours immédiatement apportés. Des incohérences et des problèmes de conformité sont parfois présents. Cela peut entraîner des appels et des plaintes de la clientèle.

- **Délai d'acheminement du courrier du programme de la DCEEC à la DIEQ⁵⁴**

Le courrier (demandes et documents) n'est pas toujours transmis rapidement, celui-ci ne bénéficiant pas d'un traitement distinct. Des documents sont parfois perdus ou mal acheminés. Ces situations entraînent des délais dans le traitement des demandes et engendrent des risques sur le plan du respect des engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*. Des travaux d'arrimage avec la DCEEC sont en voie de réalisation.

⁵⁴ L'acheminement des documents manquants pour les dossiers déjà en traitement est particulièrement touché.

- **Manque de clarté de certaines informations et instructions sur les formulaires et le site Internet**

Certains éléments tels que les exigences documentaires devraient être clarifiés pour la clientèle.

- **Complexité et situations particulières**

Le programme se voulait au départ simple sur le plan opérationnel. Toutefois, certains éléments s'avèrent plus complexes, notamment l'évaluation de la Classification nationale des professions pour les TT et la présence de situations particulières liées au conjoint ou à des personnes à charge. Des besoins en matière de formation pour les agents et en matière de clarification sur le plan réglementaire et procédural ont été identifiés.

- **Augmentation du volume de demandes à traiter**

Le volume de demandes augmente sans que de nouvelles ressources soient ajoutées pour traiter les demandes.

- **Risques touchant l'intégrité du programme**

Le programme exige un certain niveau de contrôle et la surveillance de certains risques. Entre autres, il est possible que le PEQ serve de voie de contournement. Ainsi, selon des informateurs clés rencontrés, des étudiants étrangers pourraient s'inscrire à des études professionnelles de courtes durées (DEP) uniquement pour répondre aux exigences du PEQ et, une fois leur résidence permanente obtenue, s'inscrire à des études universitaires. Ils éviteraient ainsi de payer les droits de scolarité majorés. Une vigilance est nécessaire.

- **Délai de traitement du fédéral**

Les candidatures reçues dans le cadre du PEQ constituant une priorité pour le Québec, les demandes de CSQ soumises dans le cadre de ce programme sont traitées rapidement. Toutefois, après avoir obtenu leur CSQ, les EE et les TT doivent soumettre une demande de résidence permanente (visa) au gouvernement du Canada à titre de travailleur qualifié sélectionné par le Québec auprès du Bureau de réception centralisée au Canada, à Sydney en Nouvelle-Écosse. Aucun traitement prioritaire n'est accordé pour les demandeurs du PEQ, toutes les demandes (PEQ et PRTQ) sont traitées de façon égale. Des pourparlers ont déjà eu lieu avec le fédéral au sujet du traitement prioritaire de certains types de demandes. Ces pourparlers n'ayant pas donné les résultats escomptés, aucun traitement prioritaire n'existerait actuellement. Ainsi, le traitement accéléré ne touche que la première partie du processus d'immigration permanente. Le processus demeure très long, en raison des délais actuels au fédéral. Cela peut limiter l'attrait du PEQ⁵⁵.

Ces délais ont de plus amené une problématique. Des détenteurs d'un CSQ devaient prolonger ou renouveler leur permis de travail qui pouvait, au préalable, requérir un Avis relatif au marché du travail (AMT). Ils se trouvaient parfois dans l'impossibilité de conserver leur emploi ou d'obtenir un nouvel emploi en raison d'exigences non satisfaites par leur employeur lors d'une demande d'AMT, et de maintenir le statut légal nécessaire pour demeurer au pays. Pour résoudre ce problème, le gouvernement fédéral, à la suite d'une demande du gouvernement du Québec, a assoupli ses règles d'immigration. Depuis le 1^{er} juin 2012, les détenteurs d'un CSQ peuvent bénéficier d'une dispense d'AMT lorsqu'ils prolongent ou renouvellent leur permis de travail, ce qui leur permet de maintenir leur statut légal sur le territoire et d'occuper un emploi jusqu'à l'obtention de leur résidence permanente.

⁵⁵ La lenteur des délais de traitement au fédéral a été soulignée par les répondants lors des sondages. Ceux-ci ont suggéré que le fédéral accorde lui aussi une priorité de traitement ou que les deux ordres de gouvernement créent un programme commun.

- **Demandes d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes présentées dans le cadre du PEQ**

Le PEQ a, à l'origine, été créé pour des dossiers peu complexes et faciles à traiter. Or les dossiers des entrepreneurs et des travailleurs autonomes sont très complexes. Une note sur les procédures d'immigration a été publiée (NPI no 2013-017⁵⁶). Cette note apporte des précisions sur les emplois considérés aux fins de l'évaluation de la durée de l'emploi au Québec dans le PEQ. Elle précise que les emplois occupés par un candidat à son propre compte ou pour le compte d'une entreprise dont il est propriétaire, en tout ou en partie, ne sont pas considérés, les modalités du PEQ n'étant pas compatibles avec la sélection d'un candidat qui travaille au Québec à son propre compte ou pour le compte d'une entreprise dont il est propriétaire. Les modifications nécessaires ont été apportées au GPI.

- **Exigences linguistiques**

Les preuves déposées par les candidats pour leur connaissance du français étaient parfois inappropriées ou insuffisantes et ne permettaient pas de pouvoir juger facilement et de façon rigoureuse du respect de cette exigence. Ce problème touchait également le PRTQ pour l'attribution de points pour la connaissance du français. Pour résoudre ce problème, un changement a été apporté au programme. Ainsi, depuis le 6 décembre 2011, pour être jugés admissibles au PEQ, les candidats ont l'obligation de joindre à leur demande une attestation de résultats d'un test standardisé reconnu par le Ministère, à moins de fournir un document qui les exempte de cette obligation. La règle est la même pour tous les candidats, y compris ceux qui proviennent de pays francophones.

Ce changement a entraîné une forte hausse de la demande pour la passation de tests, alors qu'il n'y avait que quatre centres de passation actifs au Québec, dont trois à Montréal et un en Estrie (ce dernier a cessé d'offrir ce service à l'été 2012). Plus spécifiquement, de janvier à mars 2012, le nombre de demandes d'inscription aux tests standardisés a quadruplé par rapport à 2011. Beaucoup de candidates et de candidats ont dû s'inscrire plusieurs mois à l'avance ou ont été dirigés vers des centres moins fréquentés (ex. : des résidents montréalais se sont inscrits à des sessions offertes dans deux centres d'Ottawa).

Pour répondre à la demande, les centres ont augmenté le nombre de sessions offertes ainsi que leur capacité d'accueil. De plus, à partir de septembre 2012, de nouveaux centres ont été ouverts, dont deux à Montréal et un à Québec. Le nombre de passations dans les centres québécois a également augmenté dans la première partie de l'année 2013. Toutefois, les demandes d'inscription ont baissé lors de l'entrée en vigueur du changement réglementaire du 1^{er} août 2013, soit la hausse du seuil requis pour satisfaire aux exigences linguistiques (niveau intermédiaire avancé plutôt qu'intermédiaire débutant).

D'autres centres, dont certains situés à l'extérieur de Montréal⁵⁷, ont été agréés en 2013 dans le cadre de la mesure 12 du plan « Un Québec fort de son immigration » :

Action : S'assurer que les candidates et candidats du Programme de l'expérience québécoise en région puissent avoir un meilleur accès aux tests de français reconnus par le Ministère.

Moyen d'action : Accompagner les organisations en région qui souhaitent obtenir l'autorisation d'administrer les tests reconnus par le Ministère.

⁵⁶ Mise en œuvre le 9 septembre 2013.

⁵⁷ Trois-Rivières, Laval, Rouyn-Noranda, Montréal (3) et demandes en cours (Chicoutimi, Québec, Saint-Hyacinthe).

Cette action a été mise en place en réponse à l'insatisfaction témoignée par plusieurs candidats résidant dans les régions du Québec de devoir se déplacer à Montréal pour pouvoir passer les tests⁵⁸. Les nouveaux centres de passation agréés permettent d'améliorer l'accès aux tests standardisés en région.

⁵⁸ Tournée de la ministre dans les régions du Québec, 2012 et 2013.

3.2.3.2 Satisfaction des EE et TT à l'égard du processus pour présenter une demande

Les EE et les TT ayant présenté une demande de CSQ ont été interrogés sur leur satisfaction à l'égard du processus global pour présenter une demande de CSQ au PEQ, soit de la préparation de la demande jusqu'à l'obtention de la réponse finale. Les EE et les TT devaient donner une note sur une échelle allant de 0 à 10, où 0 correspondait à « Tout à fait insatisfait » et 10 à « Tout à fait satisfait ». Une note moyenne a été calculée. Les résultats excluent les personnes qui ne se sont pas exprimées et qui ont répondu « Ne sais pas ». Ils sont présentés à la figure 15. Le degré de satisfaction exprimé par les EE est plus élevé que celui des TT, pour lesquels la note moyenne obtenue est basse, soit 7,9. En effet, 30,6 % des TT ont donné une note de satisfaction de 7 ou moins. Les EE et les TT ont uniquement été consultés sur leur degré de satisfaction globale et non sur leur satisfaction à l'égard d'aspects spécifiques du processus.

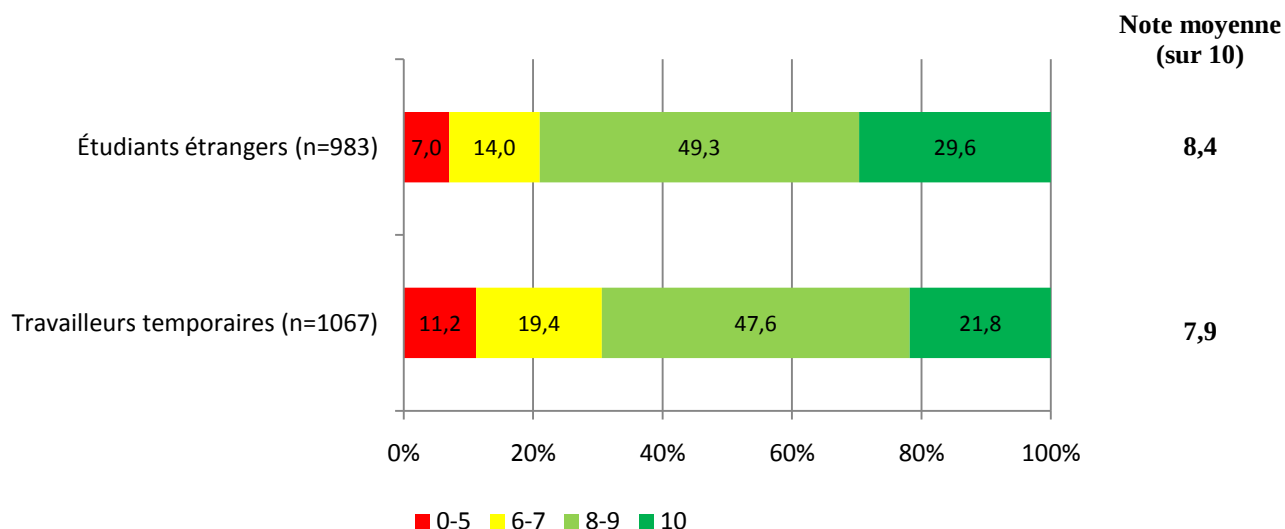


Figure 15 : Satisfaction à l'égard du processus global pour présenter une demande de CSQ dans le cadre du PEQ

3.2.3.3 Travaux réalisés ou en cours de réalisation pour améliorer le programme

Des améliorations ont été apportées au programme depuis sa création. Un questionnaire d'auto-évaluation⁵⁹ a entre autres été mis en ligne pour orienter le candidat qui souhaite faire une demande de CSQ à titre de travailleur qualifié vers le programme (PRTQ ou PEQ) qui correspond le mieux à sa situation.

Des moyens ont aussi été mis en place par le Ministère pour améliorer le programme. Des risques pour la conformité du programme et son efficacité ont été identifiés et des dispositifs de contrôle ont été proposés. Le Service de l'architecture d'entreprise ministérielle (SAEM) a entrepris en 2013 certains travaux en collaboration avec la DIEQ, dont l'élaboration d'un diagramme de flux de processus du programme, d'une matrice des risques et contrôles et d'un plan d'atténuation des risques

⁵⁹ <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/questionnaire-autoevaluation.html>

opérationnels. Ces travaux ainsi que certains de ceux réalisés dans le cadre du projet Levier sélection des travailleurs qualifiés auront un impact sur le PEQ et sur les délais de traitement.

Enfin, un sondage sur la satisfaction est prévu en 2014 dans le cadre du plan d'évaluation de la satisfaction de la clientèle en cours de réalisation. Il permettra de rendre compte de l'évolution du degré de satisfaction de la clientèle et d'identifier, de façon plus précise, les aspects du programme à améliorer.

Question d'évaluation :

- Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?

Constats :

- De nombreux facteurs influencent ou ont influencé la mise en œuvre du programme, notamment les ressources disponibles, le volume de demandes reçues, les changements réglementaires et les délais de traitement du gouvernement fédéral. Toutefois, aucun obstacle majeur n'a été identifié.
- Le Ministère a mis en place des mesures pour contrôler ou atténuer les difficultés éprouvées. Les travaux de la DIEQ, réalisés avec le SAEM et la DPPI, et les plans (ex. : atténuation des risques) qui en découlent permettront d'identifier et de suivre de façon plus systématique les éléments pouvant affecter le programme et d'apporter les actions nécessaires.

3.3 Effets du programme

Cette section cherche à répondre à la question d'évaluation suivante :

- À quel point la création du PEQ a-t-elle eu un effet positif sur le choix des TT spécialisés et des EE de présenter une demande de CSQ?

Des limites importantes restreignent l'étendue et la portée de l'évaluation en ce qui a trait aux effets du programme. L'évaluation des bassins potentiels de candidats admissibles au programme et la comparaison de la rétention de cette clientèle, en termes de pourcentage, avant et après la mise en œuvre du programme auraient été souhaitables. Ces données ne sont toutefois pas disponibles. Les consultations effectuées auprès de la DRAP et de la DPPI lors de l'élaboration du cadre d'évaluation du programme ont notamment montré l'impossibilité d'évaluer rigoureusement ce bassin et de recenser toutes les personnes admissibles⁶⁰.

Par ailleurs, il est important de tenir compte du fait que les candidats admissibles au PEQ étaient en quasi-totalité déjà admissibles au PRTQ. Ainsi, à la suite de l'entrée en vigueur du PEQ, ces candidats, qui en principe auraient présenté leur demande au PRTQ, ont eu la possibilité de présenter leur demande au PEQ. Il y a ainsi eu déplacement de la clientèle, d'un programme existant vers un autre. Pour que le PEQ puisse être considéré comme ayant des effets, il faudrait pouvoir démontrer qu'une nouvelle clientèle s'est ajoutée à celle déjà existante, soit une clientèle qui ne soumettrait pas de demande au PRTQ si le PEQ n'existait pas. Cette démonstration est difficilement réalisable.

Enfin, les mouvements migratoires sont influencés par de nombreux facteurs (ex. : programmes des autres pays, conflits internationaux, frais des études, etc.). Ces variables ne peuvent être contrôlées et il n'est pas possible d'isoler leurs effets sur les volumes de demandes de CSQ.

Néanmoins, deux types d'indicateurs ont été examinés : les indicateurs liés aux perceptions et aux préférences de la clientèle visée et les données statistiques du Ministère. Des éléments relevés lors des entretiens y ont été ajoutés.

3.3.1 Influence du PEQ sur le dépôt d'une demande de CSQ

Pour vérifier si le PEQ a un effet sur la rétention des EE et TT, des EE (n=1 043) et des TT (n=1 190) ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PEQ ont été interrogés⁶¹.

Environ la moitié d'entre eux, soit 55,5 % des EE et des 46,8 % des TT, ont dit que l'existence du programme a influencé leur choix de présenter une demande de CSQ pour demeurer au Québec. Les autres ont affirmé que cela ne les avait pas influencés (35,2 % des EE et 47,1 % des TT) ou ont dit ne pas le savoir (9,3 % des EE et 6,1 % des TT).

Toutefois, 93,1 %⁶² des EE et 88,8 %⁶³ des TT ont dit que le fait que le PEQ soit annoncé comme un programme accéléré de sélection a motivé leur choix de présenter une demande de CSQ. Ces résultats ne concordent pas. La formulation des questions est peut-être en cause.

⁶⁰ Voir section 2.5 du rapport sur les limites de l'évaluation.

⁶¹ Il est pertinent de mentionner que 43,3 % des EE et 54,4 % de ces personnes ne connaissaient pas le PRTQ.

⁶² Sur 1 000 répondants et non 1 043, la question a été incluse dans un seul des deux sondages.

⁶³ Sur 1 085 répondants et non 1 190, la question a été incluse dans un seul des deux sondages.

3.3.2 Données administratives

Les données statistiques qui sont présentées dans cette section permettent entre autres de voir la composition et l'évolution des demandes reçues dans le cadre du PEQ mais elles ne permettent pas de lier les variations au programme évalué. Ainsi, elles ne permettent pas d'évaluer, si et à quel point, l'augmentation du nombre des TT spécialisés et des EE qui choisissent le Québec pour s'y établir de manière permanente est attribuable au PEQ.

Le tableau 28 présente le nombre de demandes de CSQ, par clientèle et selon la décision émise par le Ministère, et ce, depuis la création du programme. Ces chiffres incluent uniquement les requérants principaux. Il est possible de voir que le nombre de demandes augmente chaque année depuis la création du programme en 2010, et ce, pour les deux clientèles. Le taux d'acceptation des demandes est d'environ 90 %, tant pour les EE que pour les TT. Ce taux fut inférieur pour les EE en 2010. Le tableau 29 présente le taux de variation annuelle de demandes de CSQ reçues dans le cadre du PEQ.

Tableau 28 : Nombre de demandes de CSQ, par clientèle, selon l'année et la décision (dossiers finalisés)

	2010		2011		2012		2013		Total	
Décision	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
EE										
Acceptées	547	83,3	1 020	86,6	1 405	89,3	1 454	91,5	4 426	88,6
Refusées -Référées au PRTQ	107	16,3	150	12,7	168	10,7	131	8,2	556	11,1
Autres décisions ¹	3	0,5	8	0,7	0	0,0	4	0,3	15	0,3
Total	657	100,0	1 178	100,0	1 573	100,0	1 589	100,0	4 997	100,0
TT										
Acceptées	804	91,8	1 084	92,7	1 486	88,9	1 544	91,6	4 918	91,1
Refusées -Référées au PRTQ	72	8,2	81	6,9	183	11,0	134	8,0	470	8,7
Autres décisions	0	0,0	4	0,3	2	0,1	7	0,4	13	0,2
Total	876	100	1 169	100,0	1 671	100,0	1 685	100,0	5 401	100,0
Ensemble de la clientèle (EE+TT)										
Acceptées	1 351	88,1	2 104	89,6	2 891	89,1	2 998	91,6	9 344	89,9
Refusées -Référées au PRTQ	179	11,7	231	9,8	351	10,8	265	9,1	1 026	9,9
Autres décisions	3	0,2	12	0,5	2	0,1	11	0,3	28	0,3
Total	1 533	100	2 347	100,0	3 244	100,0	3 274	100,0	10 398	100,0
1. Note : données au 30 septembre 2013.										
2. Les autres décisions sont une <i>fermeture pour des raisons administratives</i> , une <i>fermeture à la demande du requérant</i> et une <i>annulation pour erreur administrative</i> .										

Le tableau 30 présente quant à lui la composition par tranche d'âge des demandes acceptées et référées, et ce, pour chaque clientèle, toujours uniquement pour les requérants principaux. Les tranches d'âge représentées diffèrent selon la clientèle. L'âge des demandeurs (demandes acceptées) dans le volet EE est en effet moins élevé, 86,4 % de ceux-ci ayant moins de 30 ans, comparativement à 48,3 % des TT. Par ailleurs, 12,9 % des TT (demandes acceptées) ont 40 ans et plus, comparativement à seulement 2 % des EE (demandes acceptées). Le tableau 31 permet de voir que le pourcentage d'acceptation varie légèrement selon les tranches d'âge, entre 82,1 % et 93,7 %.

Tableau 29 : Taux de variation de demandes de CSQ reçues dans le cadre du PEQ (requérants principaux)

Clientèle	2010	2011	Taux de variation	2012	Taux de variation	2013	Taux de variation
Étudiants	921	1 262	37,0 %	1 535	21,6 %	2 178	41,9 %
Travailleurs	1 009	1 270	25,9 %	1 693	33,3 %	2 299	35,8 %
Total	1 930	2 532	31,2 %	3 228	27,5 %	4 477	38,7 %

Tableau 30 : Composition par tranche d'âge des demandes acceptées et référées

	Demandes acceptées		Demandes référées au PRTQ	
	n	%	n	%
Étudiants	4 997	100,0	556	100,0
19-24 ans	1 900	38,0	184	33,1
25-29 ans	2 420	48,4	266	47,8
30-34 ans	465	9,3	62	11,2
35-39 ans	115	2,3	24	4,3
40-44 ans	51	1,0	10	1,8
45-69 ans	46	0,9	10	1,8
Travailleurs	5 401	100,0	470	100,0
20-24 ans	312	5,8	49	10,4
25-29 ans	2 297	42,5	194	41,3
30-34 ans	1 498	27,7	100	21,3
35-39 ans	598	11,1	49	10,4
40-44 ans	302	5,6	30	6,4
45-49 ans	394	7,3	48	10,2
Total	10 398		1 026	

Note : données de 2010 au 30 septembre 2013.

Tableau 31 : Pourcentage d'acceptation des demandes de CSQ, selon l'âge

Âge	% acceptées	
	Étudiants	Travailleurs
19-24 ans	91,2	86,4
25-29 ans	90,1	92,2
30-34 ans	88,2	93,7
35-39 ans	82,7	92,4
40-44 ans	83,6	91,0
45-69 ans	82,1	89,1
Total	90,0	92,0

Note : données de 2010 au 30 septembre 2013.

Le tableau 32 présente les demandes de CSQ qui n'ont pas été acceptées au PEQ, qui ont été référées au PRTQ et pour lesquelles les EE ou les TT ont décidé de présenter une demande de CSQ au PRTQ. Seul un petit nombre des demandes référées ont mené à la présentation d'une demande au PRTQ (voir nombre de demandes référées au tableau 30). La grande majorité de celles-ci ont été acceptées.

Tableau 32 : Nombre et pourcentage de demandes de CSQ référées au PRTQ, selon la décision, par clientèle

Clientèle	n	%
EE		
Accepté	138	95,8
Refusé	6	4,2
Sous-total EE	144	100,0
TT		
Accepté	60	84,5
Refusé	11	15,5
Sous-total TT	71	100,0
Total général	215	

Note : données de 2010 au 30 septembre 2013.

Un indicateur a été créé afin d'estimer le nombre de candidats qui présentent une demande au PRTQ mais qui seraient admissibles au PEQ et qui auraient dû présenter leur demande dans ce programme. Il s'agit de candidats que le Ministère a potentiellement mal orientés (tableau 33). Cet indicateur n'est pas parfait. Il doit être regardé avec prudence. La tendance semble montrer une amélioration quant à l'orientation de la clientèle vers le programme approprié.

Tableau 33 : Candidats ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PRTQ, mais qui seraient admissibles à présenter une demande comme EE ou TT dans le PEQ⁶⁴

	2010		2011		2012		2013		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
EE	233	4,0	753	4,4	440	2,6	122	1,4	1 548	3,2
TT	286	5,0	983	5,8	536	3,2	146	1,7	1 951	4,1
Nombre total de demandes	5 769	100,0	17 056	100,0	16 631	100,0	8 530	100,0	47 986	100,0

Note : données au 31 octobre 2013.

3.3.3 Autres informations

Les entretiens ont mis en lumière un effet pervers du PEQ, lié à un critère d'exclusion du programme, soit l'exclusion des personnes qui ont entrepris des démarches pour poursuivre un nouveau programme d'études au Québec. Le programme vise en effet à sélectionner des étudiants qui se destinent au marché du travail.

L'exercice de gestion des risques avait déjà identifié la possibilité que des candidats étudiants étrangers respectant les exigences du programme sans avoir l'intention d'intégrer le marché du travail dans un avenir proche puissent utiliser le programme pour obtenir leur résidence permanente, et ce, afin de bénéficier des droits de scolarité applicables aux résidents permanents et avoir droit aux bourses et autres programmes sociaux.

⁶⁴ Voir note à l'annexe III pour des détails sur le calcul de cet indicateur.

Toutefois, au-delà de ce risque, cela amènerait les étudiants étrangers à prendre des décisions non optimales pour eux. Les étudiants seraient confrontés au fait de devoir choisir entre la poursuite de leurs études et la présentation d'une demande de CSQ au PEQ. Par exemple, un étudiant au baccalauréat qui aurait souhaité poursuivre des études de maîtrise au Québec pourrait arrêter ses études pour être admissible au PEQ ou encore décider de poursuivre ses études à l'extérieur du Québec, par exemple en Ontario⁶⁵. Ainsi, ce critère d'exclusion, en plus d'amener des étudiants à prendre des décisions potentiellement contraires à leur intérêt, ferait en sorte que des universités perdraient des étudiants. Le Québec pourrait aussi perdre des étudiants immigrants, qui, une fois partis faire des études ailleurs, ne reviendraient pas.

Par ailleurs, il a été mentionné lors des entretiens que certaines personnes décideraient de faire des études au Québec uniquement pour pouvoir avoir accès au PEQ. Ces personnes choisiraient les programmes d'études admissibles les plus courts. Ces choix scolaires pourraient ne pas être les plus avantageux pour eux et le Québec en termes d'insertion professionnelle. Il a de plus été mentionné que certaines écoles professionnelles utiliseraient le PEQ comme « argument de vente ».

Question d'évaluation :

- À quel point la création du PEQ a-t-elle eu un effet positif sur le choix des TT spécialisés et des EE de présenter une demande de CSQ?

Constats :

- Les données et les indicateurs actuellement disponibles ne permettent pas de savoir si le PEQ fait augmenter le nombre de EE et de TT qui présentent une demande de CSQ. Ceci découle largement du fait que l'ampleur des bassins de clientèle potentielle n'est pas connue. Il est donc impossible de comptabiliser la proportion de la clientèle jointe par les activités de promotion ou de suivre la proportion de la clientèle qui fait une demande d'immigration permanente.
- Une forte majorité des EE (93,1 %) et des TT (88,8 %) ont mentionné que la présentation du PEQ comme étant un programme accéléré avait motivé leur décision de présenter une demande de CSQ.

⁶⁵ Le fédéral informe désormais le Ministère lorsqu'un détenteur de CSQ présente une demande de permis d'études au Canada.

CONCLUSION

Le Ministère s'était engagé à évaluer les effets du Programme de l'expérience québécoise trois ans après son entrée en vigueur. L'évaluation a porté sur les deux volets du programme, soit celui destiné aux diplômés du Québec et celui destiné aux travailleurs temporaires spécialisés en emploi.

L'évaluation a permis de dégager des constats pour chacun des objectifs d'évaluation, soit l'évaluation de la pertinence, l'évaluation de la mise en œuvre et l'évaluation des effets du programme.

La pertinence du programme

Il a été regardé si le PEQ était pertinent pour l'attraction et la rétention des TT spécialisés et des EE au Québec. Les constats suivants ont été dégagés :

- La possibilité de demander un CSQ et d'obtenir la résidence permanente joue un rôle dans la décision d'étudier ou de travailler au Québec. L'offre d'un programme d'immigration permanente comme le PEQ répond ainsi à un intérêt de cette clientèle et est donc pertinente.
- Diverses raisons motivent les EE et les TT spécialisés à demeurer au Québec. La création du PEQ répond au besoin de faciliter leurs démarches administratives.
- Le PEQ répond aux orientations gouvernementales et aux besoins du Québec et plus particulièrement aux besoins des employeurs. Il vise toutefois une clientèle déjà majoritairement admissible dans un programme existant, soit le PRTQ.

La mise en œuvre du programme

Trois questions ont été posées afin d'évaluer la mise en œuvre du programme, soit :

- Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?
- À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?
- Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?

Les constats suivants ont été dégagés :

- Le processus de sélection du PEQ est plus simple que celui du PRTQ, étant donné notamment l'absence d'entrevue et de prise en compte du profil du conjoint.

Par ailleurs, la majorité des EE et des TT qui ont soumis leur demande de CSQ dans le cadre du PEQ jugent le processus simple et pouvant être complété sans avoir recours à une aide extérieure. Cela répond donc à l'intention du PEQ d'offrir à la clientèle un processus d'obtention de CSQ plus simple. Toutefois, le processus est différent pour chacune des clientèles et il faut en tenir compte. La préparation de la demande est en effet jugée difficile par un plus grand nombre de TT que de EE.
- Le processus est beaucoup plus rapide que celui du PRTQ. En effet, le délai moyen de traitement du PEQ est de moins de 20 jours ouvrables et beaucoup plus court que le délai moyen pour le traitement des demandes du PRTQ, même celles qui bénéficient d'un traitement prioritaire.

Toutefois, le délai inscrit dans la *Déclaration de services à la clientèle* n'est pas toujours respecté. Malgré les améliorations apportées au cours des trois dernières années, le pourcentage de demandes traitées dans le délai de 20 jours demeure en deçà de la cible de 95,0 %.

De plus, pour la grande majorité des personnes répondantes (70,4 % des EE et 74,7 % des TT), le délai de traitement perçu est supérieur à l'engagement de 20 jours ouvrables inscrit dans la *Déclaration de services à la clientèle*. Néanmoins, tant pour les TT que pour les EE, le nombre de jours perçus pour recevoir une décision a été jugé comme étant rapide ou acceptable par plus de 90,0 % des personnes répondantes.

La clientèle qui dit connaître les deux programmes préfère le PEQ au PRTQ principalement en raison du court délai de traitement.

- Les activités de promotion ne permettent pas de joindre et d'informer l'ensemble de la clientèle :
 - Une partie importante des EE (64,0 %) disent ne pas connaître le PEQ. Le site Internet du Ministère, les établissements d'enseignement (incluant les séances qui y sont offertes) et le bouche à oreille (d'une personne ayant présenté une demande) sont les moyens par lesquels la quasi-totalité des EE ont pris connaissance du programme.
 - Une partie importante des TT (36,3 %) disent ne pas connaître le PEQ. Le site Internet du Ministère, les séances offertes par Montréal International et le bouche à oreille (d'une personne ayant présenté une demande) sont les moyens par lesquels la quasi-totalité des TT ont pris connaissance du programme.
 - Moins de la moitié des employeurs, soit 45,3 %, disent connaître le PEQ. Ils ne peuvent donc pas en faire la promotion auprès de leurs travailleurs temporaires.
- Un formulaire d'inscription qui permet aux étudiants étrangers de recevoir de l'information est présentement en ligne dans le site du Ministère mais aucune information ne leur est transmise.
- De la promotion auprès des étudiants ayant reçu un CAQ n'est pas effectuée malgré la disponibilité des courriels pour les joindre facilement et sans frais. Ces courriels ne sont pas disponibles pour les TT ou ils le sont difficilement.
- Les séances d'information destinées aux EE sont utiles pour leur donner de l'information sur le PEQ. Les étudiants en sont très satisfaits et les établissements d'enseignement les considèrent importantes. Cependant, ces séances ne sont pas offertes dans tous les établissements d'enseignement et sur tout le territoire québécois.
- Les établissements d'enseignement apprécient les dépliants mais ils souhaiteraient avoir plus de matériel promotionnel. Étant donné les changements fréquents au programme, les dépliants ne sont toutefois pas toujours à jour. La promotion faite à l'étranger nécessite de plus leur traduction. Néanmoins, un pourcentage négligeable de la clientèle dit avoir pris connaissance du PEQ par ce moyen.
- En raison de compressions budgétaires, Citoyenneté et Immigration Canada ne participe plus aux séances d'information alors que des besoins en matière d'information par rapport au processus fédéral ont été exprimés.
- De nombreux facteurs influencent ou ont influencé la mise en œuvre du programme, notamment les ressources disponibles, le volume de demandes reçues, les changements réglementaires et les délais de traitement du gouvernement fédéral. Toutefois, aucun obstacle majeur n'a été identifié.

Le Ministère a mis en place des mesures pour contrôler ou atténuer les difficultés éprouvées. Les travaux de la DIEQ, réalisés avec le SAEM et la DPPI, et les plans (ex. : atténuation des risques) qui en découlent permettront d'identifier et de suivre de façon plus systématique les éléments pouvant affecter le programme et d'apporter les actions nécessaires.

Les effets du programme

Il a été regardé à quel point la création du PEQ a eu un effet positif sur le choix des TT spécialisés et des EE de présenter une demande de CSQ. Des limites importantes ont toutefois restreint l'étendue et la portée de cette évaluation. Les constats suivants ont été dégagés :

- Les données et les indicateurs actuellement disponibles ne permettent pas de savoir si le PEQ fait augmenter le nombre de EE et de TT qui présentent une demande de CSQ. Ceci découle largement du fait que l'ampleur des bassins de clientèle potentielle n'est pas connue. Il est donc impossible de comptabiliser la proportion de la clientèle jointe par les activités de promotion ou de suivre la proportion de la clientèle qui fait une demande d'immigration permanente.
- Une forte majorité des EE (93,1 %) et des TT (88,8 %) ont mentionné que la présentation du PEQ comme étant un programme accéléré avait motivé leur décision de présenter une demande de CSQ.

Limites de la présente évaluation

La présente évaluation n'avait pas pour mandat de porter un regard sur les clientèles admissibles et sur un possible élargissement de ces dernières. Des questionnements à ce sujet ont toutefois été soulevés par les personnes interrogées dans le cadre des travaux. Ces questions pourraient faire l'objet d'analyses futures.

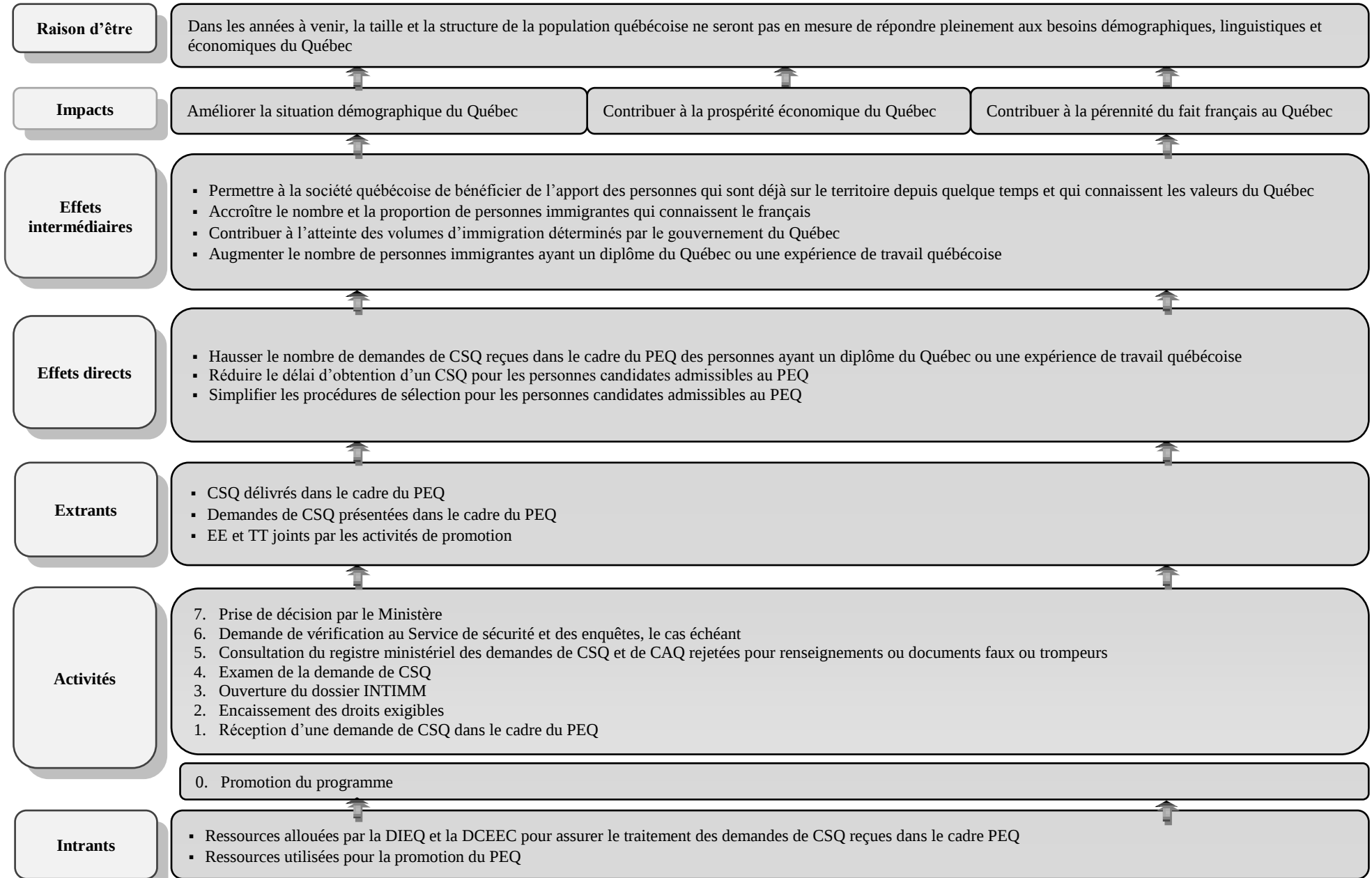
ANNEXE I : MODÈLE D'ANALYSE DU PEQ

Objectifs	Questions d'évaluation	Indicateurs
Évaluer la pertinence du programme	Question 1 : À quel point le PEQ est-il pertinent pour l'attraction et la rétention des EE et des TT spécialisés au Québec?	1.1. Niveau de pertinence du PEQ pour la rétention des TT au Québec
		1.2. Niveau d'importance accordée à la résidence permanente par les EE dans leur projet d'étude au Québec
		1.3. Niveau d'importance accordée au PEQ par les EE dans leur décision de présenter une demande de CSQ
		1.4. Niveau de pertinence du PEQ pour la rétention des EE au Québec
		1.5. Niveau d'importance accordée à la résidence permanente par les TT spécialisés
		1.6. Niveau d'importance accordée au PEQ par les TT spécialisés dans leur décision de choisir le Québec pour y demeurer
Évaluer la mise en œuvre du programme	Question 2 : Le processus de sélection dans le cadre du PEQ est-il simplifié et accéléré?	2.1. Niveau de simplicité des démarches pour présenter une demande de CSQ dans le cadre du PEQ par rapport au PRTQ
		2.2. Délai moyen pour rendre une décision concernant une demande de CSQ reçue dans le cadre du PEQ
		2.3. Délai moyen pour rendre une décision concernant une demande de CSQ prioritaire reçue dans le cadre du PRTQ
	Question 3 : À quel point les activités de promotion ont-elles permis de joindre la clientèle et de l'informer sur le PEQ?	3.1. Nombre d'EE joints lors des séances d'information organisées par la DPP
		3.2. Nombre d'EE joints par les envois massifs de courriels
		3.3. Fréquence des visites du site Internet Immigration-Québec
		3.4. Nombre de TT joints lors des séances d'information organisées par MI
		3.5. Degré de satisfaction des EE à l'égard des séances d'information (durée de la séance, clarté du vocabulaire utilisé, clarté des renseignements transmis)
		3.6. Degré de pertinence des renseignements transmis lors des séances d'information
		3.7. Appréciation des activités de promotion de la résidence permanente auprès des TT
		3.8. Éléments permettant, le cas échéant, d'améliorer la promotion du PEQ auprès des TT
	Question 4 : Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?	3.9. Appréciation des activités de promotion du PEQ auprès des EE (séances d'information, envois massifs de courriels et site Internet Immigration-Québec)
		3.10. Éléments permettant, le cas échéant, d'améliorer la promotion du PEQ auprès des EE
	Question 4 : Quels sont les facteurs qui influencent la mise en œuvre du programme?	4.1. Identification des facteurs internes et externes qui influencent la mise en œuvre du PEQ
		4.2. Identification des obstacles surmontés ou à surmonter depuis l'implantation du PEQ

Objectifs	Questions d'évaluation	Indicateurs
Évaluer les effets du programme	Question 5 : À quel point la création du PEQ a-t-elle eu un effet positif sur le choix des TT spécialisés et des EE de présenter une demande de CSQ?	5.1. Perception du degré de simplicité du processus de sélection dans le cadre du PEQ par les EE ⁶⁶ 5.2. Perception du degré de rapidité du processus de sélection dans le cadre du PEQ par les EE 5.3. Degré de préférence accordée par les EE au PEQ par rapport au PRTQ
		5.4. Perception du niveau de simplicité du processus de sélection dans le cadre du PEQ par les TT 5.5. Perception du niveau de rapidité du processus de sélection dans le cadre du PEQ par les TT 5.6. Degré de préférence accordée par les TT spécialisés au PEQ par rapport au PRTQ
		5.7. Nombre de demandes de CSQ reçues dans le cadre du PEQ 5.8. Nombre de demandes de CSQ refusées au PEQ et référées au PRTQ
		5.9. Proportion de demandes de CSQ référées au PRTQ par rapport au total des demandes reçues dans le cadre du PEQ
		5.10. Nombre de demandes de CSQ référées au PRTQ puis acceptées dans le cadre du PRTQ 5.11. Nombre de demandes de CSQ référées au PRTQ puis refusées dans le cadre du PRTQ 5.12. Nombre de personnes ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PRTQ et dont le profil les qualifie pour être admissibles au PEQ
		5.13. Taux de variation annuelle de demandes de CSQ reçues dans le cadre du PEQ
		5.14. Identification des facteurs ayant contribué ou nui à l'atteinte des cibles annuelles d'augmentation du nombre d'EE et de TT ayant présenté une demande de CSQ
		5.15. Identification des effets imprévus du programme

⁶⁶ Le modèle d'analyse est celui qui a été présenté dans le cadre d'évaluation. Les indicateurs 5.1, 5.2 et 5.3 ont toutefois été traités dans la section consacrée à la question 2, étant liés à la mise en œuvre.

ANNEXE II : MODÈLE LOGIQUE DU PEQ



ANNEXE III : NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Critères utilisés pour le calcul de l'indicateur 5.12 : Nombre de personnes ayant présenté une demande de CSQ dans le cadre du PRTQ et dont le profil les qualifie pour être admissibles au PEQ
--

Note générale : Les critères d'admissibilité du PEQ diffèrent de ceux du PRTQ. Par conséquent, l'utilisation des données provenant de la Grille de sélection ne permet pas de vérifier avec précision le nombre de candidats qui possède un profil les qualifiant pour le PEQ. Les données présentées dans cette analyse représentent donc un **nombre maximum** de candidats admissibles au PEQ.

Note – Étudiantes et étudiants étrangers

Quatre critères sont utilisés pour estimer les candidats du PRTQ qui seraient admissibles au PEQ en tant qu'étudiants étrangers.

1. Diplômes admissibles au PEQ : le diplôme des candidats peut être vérifié avec l'information inscrite à la Grille de sélection. Toutefois, pour les DEP, on ne peut pas savoir si le candidat a obtenu un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sanctionnant un minimum de 1 800 heures de formation.

De plus, seuls les candidats avec 2 points et plus au domaine de formation sont retenus dans l'analyse, car ceux qui n'obtiennent aucun point ne sont pas diplômés du Québec.

2. Français : les candidats avec une connaissance du français correspondant au niveau intermédiaire (B1) ou plus.

3. Séjour au Québec : les candidats avec 5 points à la Grille de sélection. On retrouve dans cette catégorie les EE, les TT et les participants au PVT.

4. Territoire Amérique du Nord : les candidats qui présentent une demande de CSQ au Québec sont couverts par ce territoire.

5. Unité administrative : unité qui traite les demandes effectuées au Québec.

6. Date de réception de la demande de CSQ : uniquement les demandes reçues à partir de la mise en œuvre du PEQ ont été sélectionnées.

Note – Travailleuses et travailleurs temporaires

Quatre critères sont utilisés pour estimer les candidats du PRTQ qui seraient admissibles au PEQ en tant que travailleurs temporaires.

1. Expérience professionnelle : on ne peut pas savoir avec précision si le candidat possède 12 mois d'expérience dans les 24 derniers mois. Ont été retenus les candidats avec 4 points et plus (au moins 6 mois d'expérience) à la Grille de sélection.

2. Français : les candidats avec une connaissance du français correspondant au niveau intermédiaire (B1) ou plus.

3. Classification nationale des professions : 0, A ou B.

4. Séjour au Québec : les candidats avec 5 points à la Grille de sélection. On retrouve dans cette catégorie les EE, les TT et les participants au PVT.

5. Territoire Amérique du Nord : les candidats qui présentent une demande de CSQ au Québec sont couverts par ce territoire.

6. Unité administrative : unité qui traite les demandes effectuées au Québec.

7. Date de réception de la demande de CSQ : uniquement les demandes reçues à partir de la mise en œuvre du PEQ ont été sélectionnées.

RÉFÉRENCES

Journal des débats de l'Assemblée nationale 39^e législature, 1^{re} session, le mardi 10 mars 2009 – Vol. 41 N° 4, Discours d'ouverture prononcé par le premier ministre. www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090310/10999.html#_Toc224534096

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. La ministre Yolande James annonce l'entrée en vigueur de mesures facilitatrices pour préserver les talents au Québec : communiqué de presse, Montréal, 15 février 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. Plus de 5 000 travailleurs temporaires qualifiés et étudiants étrangers établis au Québec : communiqué de presse, Montréal, 14 mars 2012.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Notes sur les procédures d'immigration (NPI), consultées en ligne* www.micc.gouv.qc.ca/fr/publications/guide-procedures-immigration/npi.html

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. L'immigration au Québec : partage des responsabilités Québec-Canada, statuts des personnes se trouvant au Québec, catégories d'immigration : consultation 2008-2010 (2007) 14 p. www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilites.pdf

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Guide des procédures d'immigration*, composante 3 : Programme de recrutement et de sélection des candidats à l'immigration économique, chapitre 4 : Le programme de l'expérience québécoise, [en ligne], Québec, version avril 2014. www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/gpi-npi/composantes_3/gpi-3-4.pdf

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. Un Québec fort de son immigration : Plan d'action pour la francisation et l'intégration des personnes immigrantes (2013) [ressource électronique] 5 p. www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanActionQuebecFort.pdf

